



# SNAPS infos

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

T R I M E S T R I E L - m a r s - 2 0 0 1

## N° 47 ÉDITO

### sommaire

- 4 - 1
- P. 2
- Le nouveau logo est arrivé
- P. 3
- Compte rendu de la CAP du 27 février 01
- CAP à venir ?? • Conseil national CREPS de Dinard 9-11 mai 001
- P. 4-5
- Pau 2000, un congrès fédéral pas ordinaire
- P. 6-7
- CTPM des 19/12/00 et 06/02/01
- P. 8
- Application de l'ARTT aux PTP du MJS propositions du SNAPS
- P. 9
- CTPM
- P. 10
- «Schéma de services collectifs du sport» position du SNAPS sur le projet de rédaction actuelle
- P. 11
- Le SNAPS reçu par le directeur des sports
- P. 12-13
- Actualité
- P. 14-15
- Missions-métiers-emplois enfin de la lisibilité, un dossier prioritaire : «la réforme de l'architecture des corps»
- P. 16
- Table ronde
- P. 17
- Deux scénarios d'évolution des corps et des carrières des PTP, I et IP du MJS
- P. 18
- Le SNAPS participe à l'UNSA-Sport
- P. 19
- L'UNSA Sport : Ca va fort !
- P. 20
- L'UNSA Sport : encore !
- P. 21
- Le «contrat éducatif local» après deux ans de fonctionnement et une seconde circulaire interministérielle...
- P. 25
- Présidence française de l'UE et spécificité sportive
- P. 26-27
- En route pour l'Euro
- P. 28-29
- Les délégués régionaux du SNAPS
- P. 32

## Des résultats et une lueur dans la nuit ! POUR UN PRINTEMPS QUI S'ANNONCE CHAUD...

Non, nous n'avons pas, par ce titre, basculé d'un pessimisme noir<sup>1</sup> à un optimisme bœuf. Mais, il nous faut admettre que nos inquiétudes nées du bilan mitigé des JO de Sydney ont été, en partie, balayées par les victoires des athlètes français, acquises depuis sur la scène internationale. Reconnaissions notre excès de pessimisme et ne boudons pas notre plaisir...

Plaisir symbolisé par le titre de champion du monde acquis par les handballeurs français à Bercy. Cet exemple, certes un rien affectif, illustre également parfaitement notre maxime d'avant JO qui rappelait «que les victoires d'aujourd'hui sont le fruit des défaites d'hier, alors...». Alors sachons ne plus l'oublier et nous méfier des donneurs de leçon de tous bords. Allez, les joueurs le comprendront très bien, nous ajouterons un clin d'œil particulier et appuyé à notre collègue Daniel Costantini, que nous qualifierions de professeur de sport pas tout à fait comme les autres...

Encore que cela ne soit pas si sûr, car si la très grande majorité des professeurs de sport n'a pas la chance de devenir double champion du monde durant sa carrière, l'affirmation de ses conceptions et la possibilité de se réaliser dans son domaine de « préférence » est sans doute un des éléments clé d'une gestion performante des ressources humaines. L'exception et l'atypisme élevés au rang de modèle n'est pas forcément pour nous déplaire...

Un résultat encore, beaucoup plus modeste celui-là, notre victoire aux élections à la CAP<sup>2</sup> des professeurs de sport, merci à vous tous, nous nous efforcerons d'être dignes de cette confiance et de nos glorieux prédécesseurs. Le hasard fait coïncider ce changement avec l'adoption d'un nouveau logo, sans coq...

Malheureusement tout n'est pas aussi rose, la nuit, citée dans le titre, est bien présente au travers du blocage actuel des négociations salariales dans la fonction publique qui pénalise collectivement, au moment où nous écrivons ces lignes, la totalité des fonctionnaires par une baisse de 1,1% de leur pouvoir d'achat sur l'année 2000. Le Sapin ne saurait masquer la forêt, c'est bien à Matignon que la décision a été prise, les raisons sont électorales et peu glorieuses. L'absence de maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires va inexorablement tirer vers le bas la progression des salaires dans le privé, permettant ainsi au gouvernement d'améliorer les chiffres économiques de l'année 2001, chiffres qui arriveront, début 2002, en pleine campagne électorale. Un pays qui progresse grâce à la baisse du pouvoir d'achat de ses salariés, la ficelle est énorme... et provocante. Saisissons là, relevons le défi ! Dans l'hypothèse où la journée d'action du 22 mars n'aurait pas ramené le gouvernement à la raison, préparons-nous à un long combat. Nous savons planifier l'entraînement, alors...

La lueur, sous la forme d'un espoir d'augmentation substantielle du budget 2002 du MJS<sup>2</sup> et l'avancée des travaux concernant la réforme de l'architecture des corps du MJS<sup>2</sup>. Le projet est dorénavant porté par l'UNSA/Education puisque tous les syndicats du MJS de notre fédération nous ont rejoints. La modernisation du MJS ne pourra se faire sans cette étape et devra comme dans toute la fonction publique allier exigence et valorisation. Ajoutons à ces grands chantiers, l'ouverture des négociations sur l'application de la loi sur la résorption de l'emploi précaire au MJS et toutes les conditions sont réunies pour faire des mois qui viennent un printemps très, très chaud ...

Jean-Paul Krumbholz

1 Voir édito de SNAPS/Infos n°46.

2 Voir article en pages intérieures.





Dans l'euphorie de la victoire de l'équipe de France de football à la coupe du monde 1998, le Ministère de la Jeunesse et des Sports avait lancé l'opération « 1,2,3 à vous de jouer ». Après celle de l'équipe de France de Handball en 2001, le Snaps ne pouvait pas ne pas prendre la balle au « rebond ». Lors de la proclamation des résultats aux élections des représentants aux CAP, il a présenté officiellement son dispositif. « 4-1 : c'est bien joué ! » Pour les statistitiens, vous noterez que le différentiel de buts est toujours de 3. Merci à tous ceux et celles qui nous ont soutenus.

Le S.N.A.P.S. remporte 4 sièges sur 5 aux élections des représentants du Personnel Technique et Pédagogique du M.J.S. (Professeur de Sport).

Mardi 6 Février 2001 (18 H.00) en cours de C.T.P.M., Jean-Paul KRUMBHOLZ, Michel CHAPUIS et Jean-Pierre LE BIHAN rejoignent l'Administration et le S.N.E.P. pour constater que le quorum est atteint. Effectivement sur le 2 332 inscrits, 1 350 PTP ont voté, soit 57,85%. Il ne sera donc pas nécessaire de faire une deuxième tour puisque la barre des 50% a été franchie.

Le S.N.E.P. essaie bien de contester, mais la procédure est respectée : les 1 350 enveloppes sont placées dans une armoire fermée à clef dans une pièce du M.J.S. fermée à clef, et rendez-vous est pris Vendredi 9 Février 2001 à 9 Heures pour dépouiller.

L'opération va durer 9 heures non stop (un tour de rôle est assuré pour que chaque partie soit représentée en permanence).

C'est ainsi qu'après avoir ouvert « la grande enveloppe », puis identifié les votants, puis ouvert l'enveloppe n°2 qui contenait l'enveloppe n°1, il a été possible de comptabiliser les bulletins de vote : Blancs 26, Nuls 13, Exprimés 1 311.

Le S.N.A.P.S. en totalisait 996, soit 75,97%

Le S.N.E.P./E.P.A. en totalisait 315, soit 24,03%.

Pour calculer le nombre de sièges gagnés par chaque syndicat, il faut dans un premier temps trouver le nom-

bre de voix correspondant à 1 siège, soit  $1\ 311/5 = 262,20$  voix.

Le S.N.A.P.S. avec 996 voix avait donc 3,8 sièges

Le S.N.E.P. avec 315 voix avait donc 1,2 siège.

Le 5ème siège était attribué à la meilleure moyenne, soit  $996/4 = 249$  pour le S.N.A.P.S. contre  $315/2 = 157,5$  pour le S.N.E.P.

La messe était dite et ce sont :

- pour les Professeurs de Sport Hors-Classe

Michel BRESSANT (titulaire) et Jean-Pierre MALHAIRE (suppléant) qui représenteront leurs collègues (tous leurs collègues) à la C.A.P.

- pour les Professeurs de Sport classe normale :

Michel MOREAU (titulaire), Michèle LECLERCQ (suppléant)

Daniel GAIME (titulaire),

Claude LERNOULD (suppléant)

Jean-Paul KRUMBHOLZ (titulaire),

André PERROT (suppléant)

qui représenteront leurs collègues (tous leurs collègues) à la C.A.P.

Jean-Pierre CABANNES, Michel CHAPUIS, Jacky VALLET, Jean-Pierre LE BIHAN, sans oublier Colette MALLET, souhaitent toute la réussite à la nouvelle équipe du S.N.A.P.S. pour agir en C.A.P. dans l'intérêt de tous.

**Jean-Pierre LE BIHAN**

N.B. - Les historiens retiendront que par rapport aux élections de 1997 :

- le S.N.A.P.S. gagne 5,56% des suffrages
- le S.N.E.P. perd 2,48% des suffrages
- et la C.F.D.T. qui ne présentait pas de candidats en 2001 perd les 3,08% des suffrages qu'elle avait obtenus en 1997.

### Dernière minute !!

Trois thèmes ont été retenus lors du bureau national en date du 14 mars 2001 pour les sessions de travail du conseil national qui se déroulera en mai au CREPS de Dinard.

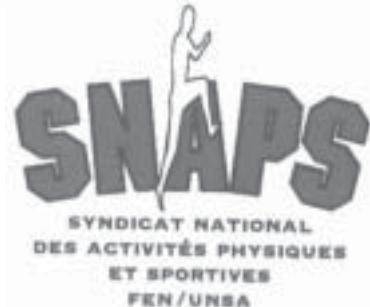
Il s'agit de :

Notation et évaluation des PTP  
La réforme de l'architecture des corps

Le SNAPS : défenseur des salariés et/ou conseiller des fédérations ?

*Il est nouveau*

*Le nouveau logo est arrivé !...*



#### **POURQUOI UN NOUVEAU LOGO ?**

Changement pour célébrer le nouveau millénaire ? Pour accueillir la nouvelle équipe et son nouveau secrétaire général ? Pour passer le relais aux nouveaux commissaires paritaires brillamment élus ? Pour se donner un petit coup de jeune ? Pour mieux exprimer notre désir d'ouverture à la branche des métiers du sport et tenter de sortir des problèmes exclusifs des professeurs de sport ? Pour progresser sur la voix du paritarisme ? Pour faire évoluer ce coq «balourd» et un peu «prétentieux» ? Pour coller à des «valeurs ou idées» comme «positif, dynamique, développement, ouverture, rassemblement, solidarité, fidélité au MJS, sport...»

#### **COMMENT ?**

En faisant appel au militantisme et aux compétences de notre entourage, car la voix du professionnalisme était inabordable pour nous. Depuis plus d'un an, des projets circulent, des réflexions fusent La présence ou non du coq (plus ou moins Gaulois) la silhouette féminine (plus ou moins fine) constituent des sujets délicats s'il en est.

#### **ET VOILÀ LE BÉBÉ !**

Remerciements chaleureux.

À nos frères et sœurs, enfants qui se reconnaîtront dans cet échantillonage anonyme mais riche, pour leurs propositions et contributions.

# Compte rendu de la CAP DU 27 FÉVRIER 2001

**La CAP du 27 février 2001 avait pour objets l'intégration dans le corps des PS après 2 années de détachement, la titularisation de stagiaires issus des concours PS de 1999 ainsi que les révisions de notes.**

Présents :  
P Forstmann - D Watrin - F Boddaert - F Terranova - P Pellicier - A Sauton - Henry. Administration.  
JP Le Bihan - JP Cabannes - M Leclercq - M Chapuis. SNAPS  
P Delacroix SNEP

## 1 - Approbation des derniers comptes-rendu :

Les comptes-rendu du 3 fév - 29 fév - 27 avr - 27 juin - 4 oct - 16 oct 2000 sont adoptés enfin.

P Forstmann précise qu'il s'agit d'une opération de remise à jour. Il souhaite qu'à l'avenir des relevés de propositions de la CAP soient rédigés dans les meilleurs délais.

**2 - Détachement** de Philippe Gallard qui est passé Prof d'EPS par liste d'aptitude est donc détaché dans le corps des PS. Il reste en poste à la DDJS du Maine et Loire.

## 3 - Intégration après 2 ans de détachement dans le corps des PS de :

DEBAS Claude - DELVINGT Marc - DEVYNCK Danielle - FALCOZ Jean-Luc - GLIKSON François - MOYENCOURT Jacqueline - ROBERT Gontran - VERET Alain à compter du 1/3/2001.

Le cas de Philippe LAISSUS qui demande une mise en disponibilité à

compter du 1/9/2001 est longuement évoqué. Sa demande d'intégration paraissant incompatible avec une demande de disponibilité aux yeux de l'Administration. Finalement, à notre demande, l'Administration accepte de prendre en compte nos arguments, à savoir que ses nombreuses années de services à J et S, sont la preuve de son attachement au MJS malgré sa demande de disponibilité.

## 4 - Titularisation des PS stagiaires issus du concours 1999 ayant bénéficié d'un report de stage pour maternité (à compter du 1/9/2000) :

Avis favorable pour COURTES Sylvie et FROGER Peggy.

## 5 - Titularisation des PS stagiaires issus du concours réservé 1999, et titularisés au 1/1/2001 :

CTS : GRIS Christine - GUEPIN Martine - SAUERBREY Nicolas.  
CAS : CARRION Frederic - DALLER Jean-François - MARCHAND Olivier - MARTINEZ Christophe - RIPERT Cyril - SCHNOEBELEN Jérôme - SENNEPIN Michel.

En ce qui concerne BENARD Thierry, il est proposé un renouvellement de stage sans changement de service avec un cursus de formation complémentaire et adapté à ses besoins.

## 6 - Révisions de notes des PS au titre de l'année 2000.

P Forstmann fait remarquer qu'il semble que la circulaire soit mieux appliquée cette année. Le MJS s'est engagé avec le Ministère de la Fonction Publique dans une réforme plus générale de la notation des agents. Il nous demande notre avis. Nous n'avons aucun élément statistique sur les notes attribuées et nous ne pourrons donner notre avis qu'au

vu des documents de promotion par lesquels nous connaîtrons les notes attribuées (aux promouvables).

JP Le Bihan regrette une fois de plus que les appréciations ne soient portées que par des supérieurs administratifs, et qu'il nous paraît indispensable de penser sérieusement à une évaluation plus technique et pédagogique.

Après les recours gracieux auprès des chefs de service, 29 demandes sont présentées à la CAP.

10 collègues obtiennent une augmentation de leur note.

10 collègues ont vu leurs demandes refusées :

- pour respecter la cohérence de la note avec les appréciations,
- parceque ils ont bénéficié d'une augmentation substantielle de leur note par rapport à celle de l'année précédente.

Le cas des 3 collègues de La Réunion sera étudié après consultation des rapports de l'Inspection Générale sur la situation générale dans l'Île.

Enfin, 6 collègues n'ont pu obtenir satisfaction parcequ'ils sont déjà au plafond de la fourchette.

## 7 - Questions diverses :

- P Forstmann nous informe sur les disfonctionnements qui ont eu lieu. Un certain nombre d'arrêtés de promotion infondés auraient été pris. Il s'engage à nous faire connaître, à l'issue de l'inspection générale, les cas concernés.

Reste à savoir comment sera régularisée la situation...

- Une réunion de travail est programmée pour le 12 mars à 15 h 30 (an-



ciens et nouveaux commissaires paritaires). A l'ordre du jour : la notation et le réajustement des barèmes. - Suite à une question du SNEP au sujet de 2 collègues Prof d'EPS Agrégés Hors Classe ne bénéficiant d'aucune incidence financière, l'Administration n'a pas de support budgétaire pour eux pour l'instant et essaiera de trouver des possibilités dans le budget 2002.

- Nous reposons une fois de plus la question de savoir comment sera traité à l'issue du plan de transfor-

mation des emplois (de CE d'EPS en PS) le cas des collègues ne remplaçant pas les conditions de détachement dans le corps de PS. L'Administration pense pouvoir profiter du plan de résorption des emplois précaires dans la fonction publique pour proposer les pistes suivantes éventuelles :

- concours réservé,
- examen professionnel,
- VAP, pour pouvoir bénéficier d'un détachement dans le corps ou d'une inscription au concours interne des PS.

## Conclusion :

Malgré une volonté manifeste du Directeur du Personnel et de l'Administration de vouloir améliorer les procédures de gestion de la situation des agents, il ne peut, ou il ne sait aller contre l'avis de certains chefs de services malgré des dossiers étayés présentés par les organisations syndicales.

**Michel Chapuis  
Michèle Leclercq  
et Jean Pierre Le Bihan**

## CAP à venir ??

Non, non il n'y a pas de fantaisie de la part de l'auteur de ce petit couplet. Les points d'interrogation ne sont pas là, ni pour la fioriture, ni pour le « design ».

Nous connaissons maintenant la pratique bien rôdée du « report de CAP » exercée, nous le reconnaissions volontiers, avec grandes techniques et tactiques par notre administration. Peut être, est-ce un sport contemporain que notre culture sportive n'a pas encore intégré ?

Trêve de plaisanteries, vous trouverez ci dessous le calendrier des CAP Sports prévues pour le premier semestre 2001, ainsi que leur objet. Et devinez ... Si, si à l'heure où nous finalisons ce que vous êtes en train de lire, la CAP du 15 mars 2001 est déjà reportée au 3 avril !!

Mardi 3 avril : SPORTS CAP plénière - avancement  
Présidence M.FORSTMANN

Vendredi 18 mai : SPORTS CAP plénière - mouvement  
Présidence M.FORSTMANN

Vendredi 1er juin SPORTS CAP plénière - détachement  
Présidence M.FORSTMANN

Mardi 26 juin SPORTS CAP plénière - promotions  
Présidence M.FORSTMANN

Bientôt, il nous faudra produire nos intentions de mutations 2 ans à l'avance. C'est ce que l'on appelle être prospectiviste !

## Conseil national CREPS de Dinard - 9, 10, 11 mai 2001

C'est dans la jolie ville bretonne de DINARD située en bord de mer que le SNAPS a choisi, en ce début du 3ème millénaire de réunir ses instances nationales.

Le Centre Régional d'Education Populaire et de Sports va accueillir du 9 au 11 mai 2001 les représentants de toutes les régions françaises et d'outre mer.

Les travaux dont les thèmes ne sont pas fixés à ce jour aborderont sans aucun doute les grands sujets de préoccupation de la corporation, à savoir : la nouvelle architecture des corps avec la création du Professorat Supérieur de Sport, l'ARTT en application de la loi sur les 35 heures et leurs

conséquences dans le travail quotidien, la place du SNAPS dans l'UNSA après le Congrès de Pau, le Brevet Professionnel d'Education Populaire, de Jeunesse et de Sports, nos missions par rapport aux orientations prioritaires définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la vie des régions, mais aussi tous les sujets de la vie quotidienne de travail de chacun avec ses soucis, ses contraintes, ses obligations et ses satisfactions.

Le fil conducteur de ce Conseil National est prévu ainsi :

- Mercredi 9 mai  
20 h 30 Séance plénière

- Jeudi 10 mai  
Toute la journée,  
travail des commissions sur les thèmes définis.
- Vendredi 11 mai  
En matinée, rédaction et adoption des résolutions. La fin du Conseil National est fixée à 14 h pour permettre aux uns et aux autres de profiter des atouts touristiques de la ville de DINARD.  
Roland GENEST, qui nous accueille dans ses locaux, a particulièrement soigné la réputation de la gastronomie bretonne et celle du CREPS !

**Michel MOREAU**



## PAU 2000

### UN CONGRÈS FÉDÉRAL PAS ORDINAIRE



**Moment particulièrement important de la vie d'une organisation syndicale, un congrès ne laisse jamais indifférent. Il en va ainsi de ceux de notre fédération. Certains, dans le passé, ont pu nous laisser un goût d'amertume, de tristesse ou au contraire d'exaltation. Celui de PAU en décembre 2000 se caractérise avant tout par son sérieux, son esprit de responsabilité mais aussi de solidarité et de respect des idées. On y a nettement senti l'envie d'aller vers le nouveau siècle et le nouveau millénaire en bon état de marche avec sérénité et détermination.**

Notre délégation (J-P. KRUMBHOLZ, D. QUIRION, J-P. MALHAIRE accompagnés de Lucien THOMAS invité), sans abuser des bonnes choses, a fait honneur à la table de nos hôtes béarnais et apprécié leur bonne organisation et la cordialité de leur accueil.

Nous ne pouvons ici que renvoyer aux publications fédérales pour la totalité détaillée des interventions, rapports et votes qui ont jalonné ce congrès. Arrêtons-nous cependant sur les deux décisions centrales sur lesquelles le SNAPS a pesé, en fonction des mandats que nous tenions de nos propres instances :

- la Résolution Générale,
- La modification statutaire.

#### **NOTRE PROJET POUR UNE SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE :**

A l'occasion du congrès de PAU, notre fédération s'est doté - nous nous sommes dotés - d'un projet moderne et novateur, mobilisateur et ambitieux qui entend traiter de toutes les questions qui concernent les relations entre la société et son système éducatif.

#### **UN TEXTE NOVATEUR ET AMBITIEUX...**

Dans la seconde partie du texte consacrée à la société éducative nous accordons une particulière importance à des passages qui correspondent bien au sens que nous donnons à notre mission d'éducateur, de formateur, et au rôle des structures dans lesquelles nous agissons :

« Le système éducatif est un lieu de socialisation, d'acquisition et de construction de savoirs, mais il n'est plus la seule source de connaissance... »

« L'éducation est un acte global. Notre fédération a la volonté de faire porter son projet éducatif par tous ceux qui se reconnaissent dans une mission laïque d'éducation, dans les ministères, les collectivités territoriales, les associations, en prenant en compte les partenariats nécessaires avec les parents, les entreprises, etc.

La société éducative repose sur la reconnaissance du rôle fondateur de l'éducation dans l'épanouissement et l'émancipation des individus dans les domaines d'activité personnelle, sociale et citoyenne. Elle intègre et utilise tous les vecteurs à sa disposition pour éduquer. Elle les met en synergie et valorise les apports de chacun d'entre eux. »

« La chaîne éducative est formée des partenaires d'institutions différentes qui prennent en charge le jeune quotidiennement : école, éducation populaire. D'autres formeront avec eux le réseau sur un territoire donné, quand ils prennent le relais pour des populations particulières (éducation spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse,) ou à des moments particuliers (entreprise, établissements culturels, mouvements sportifs). »

#### **AUQUEL LE SNAPS A APPORTÉ SA CONTRIBUTION...**

Nous avons présenté dans le précédent numéro de SNAPS Infos (n°46) la partie plus particulièrement consacrée aux A.P.S. dans l'état où était rendu le texte intégrant nos demandes de modifications à la veille du Congrès. Nous invitons alors à mesurer l'éventuelle différence entre cet extrait du document et celui voté au Congrès. Ceux qui voudront bien s'y reporter ne constateront que quelques écarts peu significatifs. Ce qui si-



gnifie que nous avons été entendus tant lors des réunions préparatoires au congrès que lors d'une réunion informelle des syndicats J-S sur place à PAU et qu'enfin lors de la Commission des Résolutions.

#### Les quelques différences :

- nous n'avons pas été suivis sur notre proposition de modification du titre de POUR en VERS. Le titre demeure donc « POUR une société éducative ».  
- Dans le § 2.5.3 devenu 2.5.4 - Les Activités Physiques et Sportives - notre énumération des secteurs en charge de la mission de service public des A.P.S. (Ministères, Collectivités, Fédérations) n'a pas été reprise.  
- De même, notre énumération (enseignants, éducateurs, formateurs, entraîneurs, arbitres) de ceux qui ont, à travers leurs missions respectives, à promouvoir les valeurs (éducatives) et à veiller au respect de l'éthique (respect de soi et d'autrui) a été remplacée par « chacun a, au travers de sa mission, ... ». La mention « avec l'aide de l'État » ayant été ajoutée à cette phrase.

- Enfin, un nouvel alinéa a fait son apparition à la fin du §, issu de la proposition négociée d'autres syndicats intéressés : « La compétence des éducateurs sportifs doit être reconnue par l'État. Les formations doivent être dispensées dans le cadre du service public de formation aux métiers du sport. Des passerelles doivent être mises en œuvre entre les formations du ministère de la Jeunesse et des Sports et les formations universitaires. »

En y associant la partie 2.5.2 consacrée à l'Éducation Populaire, à laquelle nous souscrivons très largement dans la forme adoptée, on constate que notre secteur prend toute sa place au sein de la société éducative et compte pour sa juste valeur dans notre fédération. Il faut d'ailleurs préciser que la vigilance et la participation active du SNAPS ne

se sont pas arrêtées aux seules parties du texte mentionnées mais aussi aux autres. Cela nous a permis d'apprécier la contribution que nous pouvons apporter à la définition des objectifs généraux et de l'orientation de notre fédération.

#### PLEINEMENT APPROUVÉ...

Trouvant amplement son compte dans le document présenté au vote, le SNAPS a porté ses 56 mandats POUR le texte final de la Résolution Générale adopté par 93,76% des mandats exprimés (1,52% contre et 4,12% abstentions).

#### À FAIRE VIVRE.

Ce document qui doit vivre, évoluer, s'enrichir, constitue notre nouveau bien commun, notre référence syndicale générale. Il nous faut désormais lui donner tout son sens dans notre champ d'intervention et le populariser largement.

#### UN NOUVEAU NOM POUR NOTRE FÉDÉRATION :



#### UNE DÉCISION CONFORME À NOTRE MANDAT...

Dans le débat préparatoire instauré à tous les niveaux de la fédération sur la modification de l'article 1 des statuts nous avions pris très tôt position. Nous n'en avons pas changé jusqu'au vote du Congrès. Nous étions associés à d'autres syndicats dans un appel à changer le nom et le sigle avec des mesures transitoires. Nous avons doublement de quoi nous réjouir de l'issue de cette démarche et des décisions prises : cela s'est fait sans drame et avec une très grande dignité et la proposition finalement mise au vote

correspond très largement à nos attentes et au mandat de notre propre Congrès.

Ainsi nous avons fait le choix cohérent de passer de la FEN à l'UNSA Éducation.

#### LARGEMENT MAJORITAIRE...

Le SNAPS a porté ses 56 mandats POUR cette décision. La modification statutaire de l'article 1 a été acquise par 79,81% des mandats (16,39% contre, 3,67% abstentions, 0,13% refus de vote).

#### QUI IDENTIFIE NOTRE BRANCHE PROFESSIONNELLE DANS L'UNSA...

Dans la solidarité interprofessionnelle de notre union l'UNSA, notre fédération occupe désormais pleinement, avec ses syndicats et son projet, les domaines de l'Éducation, de l'Éducation Populaire, des Sports, de la Recherche et de la Culture.

Le SNAPS qui s'est doté dans le même temps d'une nouvelle identification visuelle, d'un nouveau logo, lui adjoindra celui nouveau également de l'UNSA Éducation. Le siège national fournira à tous les niveaux de fonctionnement du SNAPS les éléments nécessaires à une reproduction fidèle des graphismes adoptés.

#### POUR UN NOUVEAU DÉPART.

Très largement majoritaire à Jeunesse et Sport, à la fois par les résultats de sa fédération (CTP) et par ceux obtenus sur sa propre étiquette (CAP), notre syndicat confirme qu'il se sent bien dans l'UNSA Éducation, dans la continuité des valeurs et de la conception syndicale de la FEN. Nous sommes prêts à prendre toute notre part dans les succès et les développements qui doivent suivre le nouveau départ pris à PAU.

**Jean-Pierre MALHAIRE**

# CTPM DES 19/12/00 ET 6/02/01



**Le Comité Technique Paritaire Ministériel s'est réuni deux fois de manière rapprochée les 19/12/00 et 6/02/01. La parité syndicale comporte 10 sièges<sup>1</sup> : 6 à l'UNSA/Education, 2 à la FSU, 1 SGEN/CFDT et 1 FO. Le SNAPS est représenté par son secrétaire général (titulaire) et JP Malhaire (suppléant). Vous trouverez, ci-dessous, une synthèse des points les plus importants.**

- **La limite d'âge supprimée aux concours de PS et CEPJ.**  
Cette mesure ne s'appliquera qu'à partir du Professorat de Sport 2002.
- **Adoption de l'accord-cadre sur la formation continue des agents du MJS.**  
Ce texte est une avancée. Il mentionne également que les conditions particulières de certaines catégories de personnels restent applicables. C'est le cas de l'instruction 90-245 pour les PTP.
- **Décret créant le Brevet Professionnel toujours pas adopté.**  
Le MJS reconnaît enfin l'interdépendance entre la Loi de juillet 2000, la CPC<sup>2</sup> des métiers du sport et de l'animation, la future (?) convention collective du sport et l'architecture des diplômes du MJS. Le refus actuel « d'extension » de la convention collective du sport provoque un retard en chaîne. Le SNAPS a rappelé qu'il était attaché à un diplôme de niveau IV par discipline sportive<sup>3</sup>, concrétisé par un arrêté pour chaque discipline faisant l'objet d'une délégation à une fédération nationale unisport.
- **ARTT et résorption de l'emploi précaire.**  
Après l'étude sur les conditions et l'organisation du travail au MJS par le cabinet IDRH et un recensement par le MJS des agents non titulaires, les véritables négociations devraient démarrer lors de la prochaine réunion prévue le 14 mars 2001. Celles-ci porteront sur l'application au MJS :
  - des 35h<sup>4</sup> au 01/01/02 (décret cadre de la Fonction Publique),
  - de la résorption de l'emploi précaire<sup>5</sup> (loi du 3/01/01).
- **Schéma de services collectifs du sport.**  
Le document<sup>6</sup> est consultable et chargeable sur le site Internet de la DATAR.
- **Projet de loi sur « la Corse » consécutif aux accords de Matignon.**  
Malgré les propos rassurants du Directeur de Cabinet de la Ministre, la disparition des services déconcentrés du MJS sur l'île reste une hypothèse fort plausible, ainsi que l'adoption d'une loi régionale en contradiction avec la loi sur les APS votée en juillet 2000.
- **Projet de charte de gestion des personnels impliqués dans la politique de la ville.**  
Les syndicats ont unanimement repoussé l'idée que les agents impliqués dans la politique de la ville puissent se voir attribuer des valorisations<sup>7</sup> uniquement à ce titre par leur propre administration au détriment de leurs collègues en charge d'autres dossiers. Le SNAPS n'a pas exclu la possibilité d'attributions d'indemnités ou vacations directement par le CIV<sup>8</sup> sur ses fonds propres.
- **Répartition des postes entre les services déconcentrés et les établissements.**  
La DPA présente des tableaux des effectifs actuels et les évolutions prévues pour 2001 et annonce une refonte, dans les mois à venir, de la carte des postes de 1996.

<sup>1</sup> Suite au référendum du printemps 2000.

<sup>2</sup> Commission Professionnelle Consultative.

<sup>3</sup> Ce qui n'exclue pas l'existence en supplément de diplômes transversaux.

<sup>4</sup> Voir nos propositions en annexe.

<sup>5</sup> Voir lettre à MGB en annexe.

<sup>6</sup> Voir nos remarques en annexe.

<sup>7</sup> Avancement prioritaire, indemnités, NBI, etc.

<sup>8</sup> Comité interministériel de la ville.

# APPLICATION DE L'ARTT AUX PTP DU MJS

## PROPOSITIONS DU SNAPS

(reprise des éléments publiés dans SNAPS/Infos n° 43)

### Base de calcul du temps de travail annuel - total maximum -.

Les emplois, dont l'organisation du travail est régie par une réglementation particulière, garderont leur spécificité. C'est le cas de **l'annualisation du temps de travail pour les professeurs de sports**, telle qu'elle est définie par l'instruction n° 90-245 du 30/08/90.

Situation actuelle, sur la base de 39 heures/semaines pour l'année 2000 :

- (39 heures x 47 semaines) - (8h x 9j fériés) = **1761 h/année max.**

Sur la base de 35 heures (ARTT théorique sur l'année 2000) :

- (35 heures x 47 semaines) - (7h x 9j fériés) = **1582 h/année max.**

**Organisation dans le cadre de l'ARTT (position du SNAPS).**

#### A / Congés, formation personnelle et récupérations.

*(base de réflexion en dessous de laquelle nous n'accepterons pas de descendre)*

- **Cinq semaines** de **congés** annuelles, déjà décomptées du temps de travail annuel,  
Et
- **Deux semaines** de **formation personnelle, sans justification**, intégrées au  
temps de travail annuel,  
Et
- **Quatre semaines de récupération**, à raison d'une par trimestre, non décomptées  
du temps de travail annuel,  
Dans tous les cas, une **autorisation d'absence** doit être délivrée par le chef de service.

Exemple théorique sur l'année 2000 (sur la base de 1582 heures annuelles) :

Soit 1582 h - 70 h pour deux semaines de formation personnelle, le temps de travail annuel est ramené à **1512 heures**.

Les semaines (ou équivalent semaine) comptabilisées comme travaillées pour le service sont ramenées au nombre de **39**, soit 52 semaines diminuées de :

- 5 semaines de congés,
- 2 semaines de jours fériés légaux,
- 2 semaines de formation personnelle,
- 4 semaines de récupération.

Soit 1512 h divisées par 39 semaines.

L'**horaire hebdomadaire** (moyenne théorique) de travail s'élève donc à **38,76 heures**,

C'est-à-dire moins que les 39h actuelles, que la majorité des professeurs de sports dépasse allègrement !

#### B/ Formation professionnelle.

Lorsqu'il s'agit d'une formation dans **l'intérêt du MJS**, et pas seulement du service, celle-ci doit impérativement être :

- **Imputée** sur le temps de travail annuel,
- **Non imputable** ni sur les quatre semaines de récupération, ni les deux de formation personnelle.

Cela concerne **toutes les formations du MJS** (calendriers nationaux et régionaux, diplômes INSEP, etc.), ainsi que les formations, dont le **lien avec les APS** est évident (ex. : diplôme droit et économie du sport).

**«Résorption  
de l'emploi précaire :  
notre Secrétaire  
Général  
JP Krumbholz  
écrit à  
Madame la Ministre»**



Syndicat national des Activités Physiques et Sportives

Paris, le 13 mars 2001.

Madame Marie-George BUFFET  
Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
78, rue Olivier de Serres  
75739 PARIS Cedex 15

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter, de votre haute bienveillance, l'ouverture, dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire au sein de la fonction publique, d'une étude particulière concernant la situation des cadres techniques non-fonctionnaires, embauchés sur contrat de préparation olympique ou de haut-niveau et des médecins contractuels ou vacataires en poste au sein des services ou établissements de notre ministère.

En effet, suite :

- à notre rencontre, du 12/01/01, avec Joël Delplanque, Directeur des Sports, qui a confirmé notre très grande convergence de vue concernant l'intérêt de valoriser et de conserver, au sein du MJS, les compétences acquises par ces personnels en leur offrant un emploi stable et une possibilité de titularisation au sein de la fonction publique,
- au CTPM, du 6/02/01, qui a évoqué la LOI n° 2001-2 du 3 janvier 2001 « relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale », je me permets d'attirer votre attention sur certaines spécificités de ces personnels, qui devront être prises en compte dans l'application de cette loi.

Les premiers (contrats PO et HN) doivent pouvoir bénéficier d'une titularisation dans le corps des professeurs de sport tout en restant détachés ( contrat ou un emploi fonctionnel ), inhérent à la durée limitée de leur fonction au sein d'une direction technique nationale.

Les seconds (médecins), en l'absence de création de corps spécifique au MJS, doivent pouvoir intégrer un corps d'une autre administration tout en restant détachés au MJS. Il conviendra également, pour ces agents, de prévoir un nombre conséquent de titularisations dès la première année de manière à constituer une logique de corps.

J'ai également le plaisir de vous annoncer, à cette occasion, la volonté des médecins en poste dans notre ministère, de s'organiser collectivement et d'adhérer massivement à notre syndicat. Cette démarche souligne la complémentarité de leurs fonctions et missions avec celles des personnels techniques et pédagogiques du secteur sport et leur attachement tant au ministère de la Jeunesse et des Sports qu'à nos valeurs. Cette proximité nous permet dès à présent d'afficher une parfaite convergence de vue sur l'évolution des structures et missions de notre ministère.

En espérant que vous serez sensibles à la situation de ces personnels et en comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Jean-Paul Krumbholz  
Secrétaire Général

PS : copie de ce courrier est adressée à MM François Signoles, Philippe Forstmann et Joël Delplanque, à qui nous ferons parvenir prochainement un dossier complémentaire concernant notre revendication de voir tous les PTP du secteur sport titulaires ou non, qui ne le sont pas encore, intégrer le corps des professeurs de sport.

Maison du Sport Français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tél. : 01 40 78 28 58/60 - Fax : 01 40 78 28 59 - Email : snaps@fen.fr



# « Schéma de services collectifs du sport »

## POSITION DU SNAPS SUR LE PROJET DE RÉDACTION ACTUELLE

### **PRÉAMBULE**

Le travail réalisé par l'administration centrale du MJS - fruit d'une concertation louable auprès des services déconcentrés (réflexion menée au sein de chaque région) et des autres ministères concernés (groupe de pilotage national) - a toutefois oublié les syndicats de ses propres personnels. En effet, la première présentation de ce document aux instances syndicales des personnels du MJS date du CTPM du 19/12/00, en parallèle de la clôture de la concertation interne au MJS. Le document, étant dorénavant du seul ressort de la DATAR, est, par conséquent, soumis à la consultation des syndicats interprofessionnels.

### **AVIS GÉNÉRAL**

L'analyse et la présentation de la place actuelle et future des activités physiques et sportives dans la société française, et du rôle que doit, et devra jouer l'Etat dans ce domaine sont une véritable avancée sociale. Les exemples suivants, non exhaustifs et extraits du texte, sont plus pertinents et ambitieux que les déclarations habituelles d'intention du Gouvernement et du MJS :

- *le sport est devenu, dans son acceptation éducative et sociale la plus large un phénomène majeur de notre société contemporaine (p.3),*
- *la promotion des APS répond à un objectif non seulement éducatif et social mais également de bien être et de santé (p.19),*

*- l'existence d'un ministère de la Jeunesse et des Sports manifeste l'importance que la Nation accorde à la promotion du sport. Une législation spécifique fait du sport un facteur primordial de l'éducation et de la vie sociale, soutient le sport sous toutes ses formes et définit les principes d'une gestion partagée (p.9).*

### **IMPLICATIONS STRUCTURELLES**

L'influence grandissante des APS dans notre société plaide en faveur du renforcement des missions, notamment techniques et pédagogiques, et du budget (moyens financiers et en personnels) du ministère chargé des sports, qui assure la tutelle de l'Etat sur la très grande majorité des pratiques. Le MJS est le seul ministère « social » qui n'a connu ni plan de développement, ni soutien politique affirmé depuis vingt ans. C'est également, le seul moyen de promouvoir la dimension éducative des APS et de lutter contre les dérives du « milieu sportif ».

### **AMENDEMENTS PROPOSÉS**

De manière à ne pas dénaturer un texte qui représente une avancée notable dans le domaine de la promotion des APS, le SNAPS ne propose d'apporter que trois améliorations ciblées, à savoir :

- introduire au sein du premier objectif (p.1) qui engage l'Etat la dimension éducative des APS

(maintes fois rappelée dans le document, mais curieusement oubliée au niveau des cinq objectifs prioritaires) sous la forme d'un ajout :

**« Le premier objectif est de faire du sport un droit pour tous et de renforcer sa dimension éducative »,**

- ne pas réduire, au sein du deuxième objectif, le « modèle sportif français » (p.1) aux seules dispositions en faveur de la pratique de haut-niveau, mais défendre et promouvoir au niveau européen l'ensemble de l'organisation du sport en France, notamment au travers de ses dispositions législatives et partenariales,
- supprimer le paragraphe concernant « la mise à disposition du mouvement sportif, par le MJS, de 1700 cadres techniques », cette disposition consécutive à une erreur dans la rédaction de 1975 (dite Loi Mazeaud) de la Loi sur « la promotion des APS » a été abrogée par les rédactions de juillet 1984 et 2000. Les personnels concernés, comme la très grande majorité des agents du MJS, sont en « position d'activité » au sein de l'administration centrale, des services déconcentrés ou des établissements du MJS. Ils oeuvrent tous en partenariat avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales au développement des APS. Cette présentation erronée est régulièrement utilisée par les groupes de pression qui souhaitent la disparition d'un ministère de tutelle sur le champ des APS.

**Pour le SNAPS,  
le Secrétaire Général.  
SNAPS, le 15/01/01.**

## ***Le SNAPS reçu***

### **PAR LE DIRECTEUR DES SPORTS**

**Depuis la nomination de notre collègue Joël Delplanque au poste de Directeur des Sports, nous n'avions pas réellement eu l'opportunité de faire le point avec lui. Cette situation paradoxale est sans doute à mettre sur le compte de la discréption de Joël et de notre habitude d'échanger de manière informelle dans les couloirs du ministère. Le Bureau National a souhaité combler ce manque et a demandé une audience en bonne et due forme au Directeur des Sports, qui a reçu le SNAPS le 12 janvier 2001. Le fait que le DS soit seul face à notre délégation (M. Leclerc, M. Chapuis et JP. Krumbholz) et que la rencontre se déroule, dans son bureau, de manière décontractée, amicale et confiante nous a permis de boucler, en deux heures, un tour d'horizon « approfondi ».**

Plutôt qu'un compte rendu exhaustif de cette rencontre, nous avons préféré vous présenter une synthèse des débats articulée avec l'actualité (riche en évènements depuis le 12/01/01) et les grands chantiers en cours (dont les principaux font l'objet d'un article thématique dans ce numéro).

#### ***I/ L'AVENIR DU MJS***

A notre question introductory concernant les éternelles rumeurs de démantèlement total ou partiel du MJS<sup>1</sup>, le DS nous a répondu, avec le sourire, qu'à son avis l'organisation et les responsables actuels du gouvernement aux directions des administrations, resteraient, dans leur très grande majorité en place jusqu'aux élections de 2002, après...

Le message est clair, il faut continuer à se battre pour ce ministère et profiter de l'année 2001 pour obtenir des garanties.

#### ***II/ UN VÉRITABLE « SERVICE PUBLIC DES APS »***

Nous avons demandé au DS ce qu'il pensait de nos orientations et revendications concernant les grandes « attributions » du MJS, à savoir :

- l'indispensable augmentation de ses moyens,
- l'affirmation de sa dimension éducative<sup>2</sup>,
- le renforcement des ses missions techniques et pédagogiques,
- l'affirmation de son rôle de tutelle sur l'organisation des APS et notamment des fédérations spor-

tives, illustrée par le slogan suivant : « Le MJS doit être présent financièrement, techniquement et pédagogiquement à tous les niveaux de pratiques et notamment garantir la qualité de l'encadrement des Jeux Olympiques à l'accueil de chaque mineur dans toutes les associations ».

Le DS nous a confirmé qu'il partageait cette vision et apporté son soutien, citant à titre d'exemples trois chantiers qui concrétisent cette volonté :

- le renforcement de la dimension culturelle des APS, en complément de l'éducative,
- la mise en place d'une nouvelle forme de « labélisation<sup>3</sup> » des associations sportives articulée autour de projets, partenariats et financements pluriannuels,
- la modernisation des statuts type des fédérations (application des dispositions votées en juillet 2000) et la réaffirmation du rôle du MJS dans ce partenariat (ex. rappel au respect de certaines procédures, comme la nomination du DTN).

#### ***III/ LES PROFESSEURS DE SPORT ET LEUR AVENIR***

Sous ce chapeau se sont tous les dossiers ou chantiers qui touchent les professeurs de sport qui ont été abordés, les positions respectives peuvent se résumer ainsi :

- le DS, après nous avoir demandés de lui rappeler les raisons qui nous ont amenés à revendiquer un corps technico-pédagogique supérieur, s'est engagé à défendre notre proposition de nouvelle architecture des corps du MJS,
- nous avons exposé au DS, sur fond d'unité du corps, notre es-



poir de voir à l'avenir les droits statutaires des professeurs de sport respectés. Le DS, préoccupé par la perte d'identité des PTP qui n'auraient plus d'action sur le terrain, souhaiterait développer davantage les notions de mission et de mobilité. Le SNAPS n'y est pas opposé à condition, toutefois, qu'elles soient accompagnées des valorisations et compensations normales à ce type de situations. Nous avons souligné que le risque de perte d'identité de la profession serait considérablement réduit par la suppression des options CAS et CTS au professorat de sport externe,

- nous avons également demandé au DS d'être attentif aux risques de « privatisation » des CTS, rappelant que la comptabilisation de leur masse salariale comme moyens dévolus aux fédérations était particulièrement maladroite. Le DS a promis de se pencher sur la question,

- nous avons sensibilisé le DS à l'opportunité de création d'emplois qu'offre la loi sur la résorption de l'emploi précaire au sein de la Fonction Publique. Celui-ci ne s'est pas prononcé de manière globale, mais pense qu'il s'agit d'une chance à saisir pour certaines catégories d'agents non titulaires (contractuels PO/HN<sup>4</sup>, INSEP, CREPS principalement),

- concernant la situation des CTS qui oeuvrent au niveau national, nous avons sollicité l'avis du DS sur la situation des CTN et la possibilité de transformer les contrats PO et HN en « emplois fonctionnels »<sup>5</sup>. Le DS ne s'est pas prononcé, mais a reconnu les conditions désastreuses de la gestion actuelle des CTN et a proposé d'organiser une rencontre avec quelques DTN afin d'aider le groupe de réflexion mis en place au sein de la Table Ronde « Métiers, Emplois, Missions » qui est actuellement en

« stand-by ». Le DS est également intéressé par une réflexion sur la fonction de DTN.

**IV/ Le brevet professionnel.**  
Echange rapide et convergence de vue sur le fait que ce nouveau diplôme de niveau IV, ainsi que les futurs de niveaux III, II, voir I, devront pouvoir se décliner au travers de chaque spécialité sportive. Il est plus facile d'acquérir un niveau technique et pédagogique de base au travers d'une spécialité que d'un champ interdisciplinaire.

## V/ LES « ACCORDS DE MATIGNON » SUR LA CORSE

Après avoir rappelé notre volonté de voir l'organisation du sport français devenir la référence en Europe, nous avons attiré l'attention du DS sur la nécessité de défendre et maintenir la qualité de cette organisation. Celle-ci dépend étroitement d'une part, du parallélisme entre l'organisation du monde sportif fédéral et de l'administration Jeunesse et Sport, et d'autre part, de la cohérence entre les dispositions législatives et réglementaires applicables à toute association sportive, qui sont :

- les règlements de la fédération internationale,
- les règlements la fédération nationale délégataire,
- la législation du sport français,
- la législation des associations,
- la réglementation du MJS.

Le DS nous a affirmé que la Ministre était parfaitement au fait de ce risque et partageait nos craintes. Malheureusement, malgré les déclarations rassurantes du Directeur de Cabinet de la Ministre en CTPM, le texte présenté par le Gouvernement comporte encore beaucoup de zones d'ombre.

## VI/ LA SITUATION DES MÉDECINS DU MJS

Le DS, très sensibilisé à la situation de ces derniers, nous a vivement encouragé à développer notre rapprochement avec eux, leur adhésion au SNAPS lui apparaissant parfaitement logique du fait de nos convergences de vues. Il a précisé que l'opportunité offerte par la loi sur la résorption de l'emploi précaire devrait permettre non seulement de titulariser ceux d'entre eux qui le souhaitent, mais également de concevoir leur mission en lien étroit avec celle des PTP du MJS.

## VII/ LE RÔLE DU SNAPS

A la question du SNAPS, souhaitant savoir ce qu'attendait le DS d'un syndicat comme le nôtre, Joël a répondu sans hésiter, que notre mission prioritaire, à ces yeux, est de transmettre aux jeunes professeurs de sport l'identité de notre métier, qui doit conserver :

- un caractère de technicité avéré,
- une certaine indépendance alliée à la capacité de concevoir son action dans l'intérêt général.

**Jean-Paul Krumbholz  
le 5/03/01**

1 Voir à ce sujet la motion sur le budget du MJS.  
2 Voir à ce sujet l'article et ses annexes sur le CTPM.

3 Consécutive aux travaux législatifs en cours (Loi de juillet 2000, réforme des diplômes, etc.).

4 Voir lettre à la ministre sur ce sujet.

5 Situation statutaire plus avantageuse à nos yeux.

Ci-dessous fac-similé de la motion qui a été adressée aux « politiques » deuxième quinzaine de mars. La décision de publication intervenant avant l'accord définitif entre toutes les fédérations syndicales concernées, le contenu de cette motion et la liste des signataires sont susceptibles de subir quelques modifications. Conformément à nos mandats, le SNAPS a été le moteur de cette action pour l'UNSA/Education.

JPK



CGT      CFDT      FO      FSU

## *Un véritable effort pour le Sport et la Jeunesse Un budget décent pour le MJS*

Les organisations syndicales représentatives des personnels du Ministère de la Jeunesse et des Sports revendiquent :

- Un budget pour le MJS représentant à terme 1% du budget de l'Etat,
- Le doublement du budget actuel du MJS dès la loi de finances 2002, ( 0.40% du budget de l'Etat contre 0.20 en 2001 )
- Un plan sur 5 ans de 2 500 créations d'emplois,
- Une véritable modernisation (toujours annoncée, sans cesse repoussée) du MJS en faveur des usagers et des personnels, qui entérine la notion de « service public des activités physiques et sportives et de l'éducation populaire ».

En effet, le budget du MJS stagne à 0.20% du budget global de l'Etat malgré les promesses vieilles de 20 ans de lui accorder à l'instar de celui du ministère de la Culture 1%.

Cette situation place le MJS en danger perpétuel d'existence, l'annonce de son démantèlement est récurrente à chaque attaque contre les services publics.

## **UNE RÉUSSITE ET UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE**

Le développement des activités physiques et sportives et de l'éducation populaire, grâce à l'action menée en partenariat par l'Etat, les collectivités territoriales et le monde associatif a conduit ces pratiques à devenir « le premier phénomène social » de notre pays. Ce phénomène va encore s'amplifier dans les prochaines années grâce à l'ouverture de « l'école » prônée par tous les acteurs du monde éducatif, permettant d'accueillir les jeunes hors du temps scolaire.

Cette évolution nous semble indispensable pour maintenir l'unité et le lien social de notre pays, de lutter contre les inégalités et de garantir l'insertion et l'épanouissement de chacun dans notre société de plus en plus complexe.

## L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES MISSIONS

La loi votée en juillet 2000, rappelle que la promotion et le développement des activités physiques et sportives sont d'intérêt général et que leur accès est **un droit pour tous**. La réflexion en cours sur l'éducation populaire doit étendre très prochainement ces finalités à ce domaine d'activités. Ces objectifs ne pourront se concrétiser que si l'Etat :

- **Donne** les moyens au secteur associatif, lieu privilégié de ces pratiques, de vivre décemment et d'accueillir tous les publics,
- **Contrôle** la formation et **certifie** la qualité de l'encadrement, afin d'assurer la protection des usagers et notamment des mineurs pour qui les prestations techniques et pédagogiques doivent être garanties,
- **Lutte** contre les dérives (financières, sectaires, dopage, etc.).

## DES BESOINS URGENTS.

Les travaux menés actuellement, tels que :

- **Le plan pluriannuel de modernisation** du MJS et la table ronde « métiers - emplois - missions », qui pointent les missions non assurées et les attentes des usagers et des personnels,
- Le projet de développement de l'**éducation populaire**, qui n'en est qu'à ses balbutiements,
- L'application de la **réduction du temps de travail**, irréalisable sans personnel supplémentaire,
- **La résorption de l'emploi précaire** dans la fonction publique, qui concerne au MJS plus d'un millier d'agents vacataires ou contractuels,
- La mise en place de la **réforme des diplômes** du MJS, qui doit notamment permettre aux 45000 emplois jeunes, en fonction dans le champ sportif et de l'éducation populaire, d'accéder à une formation qualifiante susceptible de pérenniser leur emploi,
- L'anticipation des **départs massifs en retraite dès 2005**, qui accentuera les recrutements et demandera un effort accru de formation en faveur des nouveaux personnels,

Plaident tous en faveur d'une **augmentation notable des personnels du MJS**.

*Face à ces enjeux, tout repli de l'Etat, se traduirait par une « privatisation » des domaines économiquement rentables, telles certaines compétitions sportives, et l'abandon des missions éducatives et sociales, principalement vis à vis des plus démunis.*

Les organisations syndicales soussignées :

- S'adressent par l'intermédiaire de cette motion aux Président de la République, Premier Ministre, Présidents des Groupes Parlementaires, Ministre de L'Economie et des Finances, Ministre de la Fonction Publique et à la Ministre de la Jeunesse et des Sports,
- S'engagent à prendre contact avec les organismes associatifs nationaux du mouvement sportif et de l'éducation populaire afin d'obtenir leur soutien et d'envisager des actions communes.

## Les Secrétaires Généraux

## MISSIONS-METIERS-EMPLOIS

### *Enfin de la lisibilité, un dossier prioritaire :*

### « LA RÉFORME DE L'ARCHITECTURE DES CORPS »

La 3<sup>ème</sup> phase de la « Table Ronde » au MJS avait débutée de manière chaotique<sup>1</sup>, mais touché par la grâce du changement de millénaire, l'ensemble des participants a réussi à trier et hiérarchiser les travaux en cours. Les conclusions déjà arrêtées telles que :

- Le renforcement d'une logique « **d'administration de missions** », principalement techniques et pédagogiques ou éducatives et culturelles suivant la manière dont elles sont définies,
- La volonté de **moderniser notre ministère** suivant trois axes, **amélioration** du service rendu aux usagers, **exigence accrue** dans le fonctionnement interne et **valorisation** des personnels, ont permis de recentrer le débat sur le chantier le plus ambitieux de la Table Ronde, à savoir « **la réforme de l'architecture des corps** ».

Cette réforme est devenue un préalable à l'avancement des autres dossiers, tels que :

- La **déclinaison** des « missions génératives ou générales »<sup>2</sup>, déjà arrêtées, suivant le champ concerné (APS, EP, etc.), l'application géographique (nationale, régionale ou départementale) et les différentes implications partenariales,
- La **rénovation** des concours de recrutement et de l'année de formation initiale des PTP (PS et CEPJ) pour tenir compte de l'évolution de ces deux métiers et des modalités de recrutement ( 3<sup>ème</sup> voie, résorption de l'emploi précaire, intégration des CE d'EPS, etc.),
- La **Résolution** des situations statutaires problématiques, notamment celles de PTP du secteur sport qui oeuvrent au plan national. Ce travail devrait logiquement quitter le giron de la Table Ronde au profit d'une cellule de travail mixte Direction des Sports - syndicats<sup>3</sup>, avant que les conclusions soient définitivement avalisées par la Direction des Personnels et de l'Administration.

#### **DES RÉUNIONS ET DES TRAVAUX PLUS CIBLÉS AU MJS**

Après avoir cherché sa voie, la 3<sup>ème</sup> phase de la Table Ronde a trouvé son

rythme au travers d'un groupe de travail paritaire<sup>4</sup> qui s'est réuni les 19/12/00, 6/02 et 7/03/01. Les thèmes abordés sont :

#### **A - La réforme de l'architecture des corps.**

Les échanges ont conduit à recentrer les débats sur la fusion des corps d'inspecteurs et la création d'un corps technico-pédagogique supérieur. L'administration passant de quatre scénarios (9/11/00) à deux<sup>5</sup>. Le SNAPS a rappelé qu'il refusait de s'inscrire et encore moins de cautionner toute hypothèse qui n'intégrerait pas un corps technico-pédagogique supérieur et ne souhaitait réservé les emplois fonctionnels qu'aux seules fonctions limitées dans le temps (ex. : contrats PO et HN).

#### **B - Les recrutements et formations initiales.**

Les travaux portent actuellement sur la modernisation<sup>6</sup> des concours de PS et CEPJ et le renforcement de la formation initiale. Le SNAPS revendique la suppression des options (CAS et CTS) au concours externe de PS. Ces réflexions<sup>7</sup>, qui devront être complétées, en fonction de la nouvelle architecture des corps, en intégrant les modalités de recrutement des nouveaux corps.

#### **C - La définition des missions et fonctions des différents corps.**

Cette étape, qui devrait intégrer les travaux en cours du cabinet CIRCE, devra également être précédée, pour éviter un capharnaüm, d'orientations précises en matière de créations et fusions de corps. Le SNAPS, qui a déjà défini les missions d'un « professorat supérieur de sport »<sup>8</sup>, est prêt à réactualiser ses propositions dès que l'hypothèse d'intégration des CEPJ dans le corps supérieur sera confirmée ou infirmée ( les syndicats des CEPJ étant partagés sur ce point ) et que le contour du nouveau corps d'inspection sera ébauché.

**Prochaine réunion de la cellule de travail le 2 avril 2001 à 14h30.**

#### **L'UNSA/EDUCATION PREND L'INITIATIVE**

Après l'opportunité manquée d'aboutir à un projet commun durant le printemps 2000, les quatre syndicats<sup>9</sup> du MJS de l'UNSA/Education ont ressenti, au travers d'échanges informels lors du congrès de Pau, la nécessité de faire aboutir cette réforme grâce à une position commune. Cette volonté a très rapidement, réunions des 3/01 et 8/02/01 à l'UNSA/Education, débouché sur un consensus.

Fort de cette unanimous, Jean-Paul ROUX a demandé audience à la Marie-George BUFFET et adressé notre proposition au MJS<sup>10</sup>.

Une délégation de l'UNSA/Education sera reçue par la Ministre le 11 avril 2001.

**L'UNSA/Education nous a enfin rejoint pour faire de la réforme de l'architecture des corps, comportant obligatoirement un corps technique et pédagogique supérieur, une priorité de la modernisation du MJS. Cette orientation est conforme au congrès de Pau qui reconnaît, par son changement de nom et l'adoption d'une nouvelle charte « pour une société éducative », la place grandissante que doit prendre le MJS dans les champs éducatif et culturel.**

**JP Krumbholz**

1 Voir article SNAPS/Infos n°46.

2 Les travaux du cabinet CIRCE, toujours en cours, sur les missions des personnels n'ont d'intérêt que si l'organisation générale du MJS est préalablement arrêtée.

3 Voir compte rendu de l'audience du 12/01/01 auprès du Directeur des Sports.

4 Présidé par Philippe FORSTMANN, composée de membres des différentes directions du MJS et des représentants de toutes les fédérations syndicales représentatives des personnels du MJS.

5 Voir tableau annexé.

6 Voir ci-dessus (3<sup>ème</sup> voie, etc.).

7 Ces points seront développés dans le prochain numéro de SNAPS/infos.

8 SNAPS/Infos n°35, 38 et 42.

9 SNAPS, SEP, SNIJSL, SNIPJSL.

10 Voir lettre à la Ministre et tableau annexés.

# Table ronde

**Table ronde :**  
**J.P. Roux,**  
**Secrétaire général**  
**de l'UNSA-Education**  
**écrit à Madame**  
**MG Buffet**

JPRX/RP/ML 672

Paris, le 28 février 2001

**Madame Marie-George BUFFET**  
**Ministre de la Jeunesse et des Sports**  
**78, rue Olivier de Serres**  
**75015 PARIS**

Madame la Ministre,

A l'appui de la demande d'audience que je vous ai adressée le 13 février, j'ai l'honneur de vous présenter les grandes lignes de la position de la fédération UNSA Education, qui résulte du travail entrepris en marge de tables rondes de votre ministère, par les 4 Syndicats (SEP, SNAPS, SNIJSL, SNIPJSL), majoritaires dans leur champ d'activité.

Leur haute conscience des enjeux, des missions présentes et nouvelles qui en découlent, traduit un professionnalisme engagé et appelle, en terme de structure des corps concernés et de reconnaissance, les modifications substantielles ci-dessous exposées.

L'ensemble des personnels, partie prenante de la modernisation du ministère de la jeunesse et des sports, attend de leur ministre des réponses positives à la hauteur de leur engagement.

**I - La fusion des corps d'inspecteurs actuels en un corps unique.**

Dans un nouveau statut rassemblant les prérogatives et responsabilités professionnelles des deux corps actuels, construit sur la base d'une échelle unique de rémunération culminant à la hors échelle B (conformément aux engagements pris pour l'actuel corps des Inspecteurs Principaux).

L'accès à ce corps d'inspection jeunesse et sport se fera sur la base d'un concours ouvert conformément aux règles de la fonction publique d'Etat.

**II - La création d'un corps supérieur technique et pédagogique.**

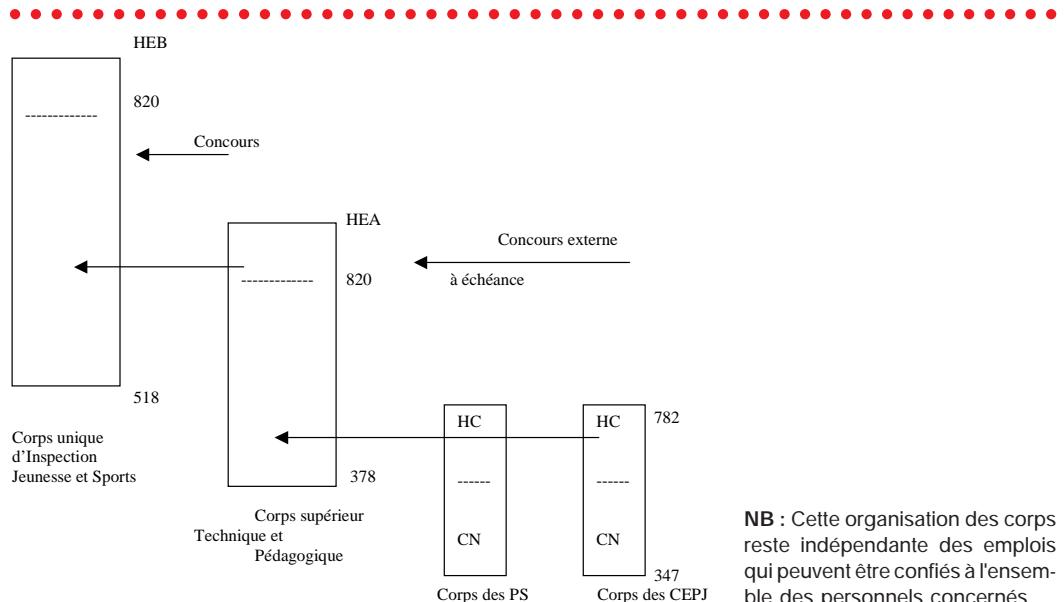
- Ouvert par tableau d'avancement aux corps de PS et CEPJ, ce nouveau corps ouvrira le champ promotionnel qui manque aux personnels les plus engagés.

- Avant de s'ouvrir par concours externe, ce nouveau corps, qui doit couvrir toutes les missions originales et de haute technicité qui se dessinent, sera par mesure transitoire pyramidé sur les seuls corps actuels de PS et CEPJ.

Le schéma présenté en annexe résume la restructuration des corps actuels. Il respecte en le précisant de manière lisible, le rôle de l'Etat sur le domaine jeunesse et sports dans un monde associatif de plus en plus complexe où s'imposent - le contrôle, la régulation, l'évaluation des pratiques et des acteurs (rôle du corps d'inspection) - l'encadrement, la recherche et l'expertise de haut niveau et l'ingénierie éducative (rôle du corps supérieur technique et pédagogique) en accompagnement des missions plus traditionnelles des personnels techniques et pédagogiques qui maillent le territoire et créent les liens sociaux et garantissent la qualité de l'encadrement technique et pédagogique des pratiquants notamment mineurs, conformément à la politique que vous impulsez.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Ministre, l'expression des mes salutations distinguées.

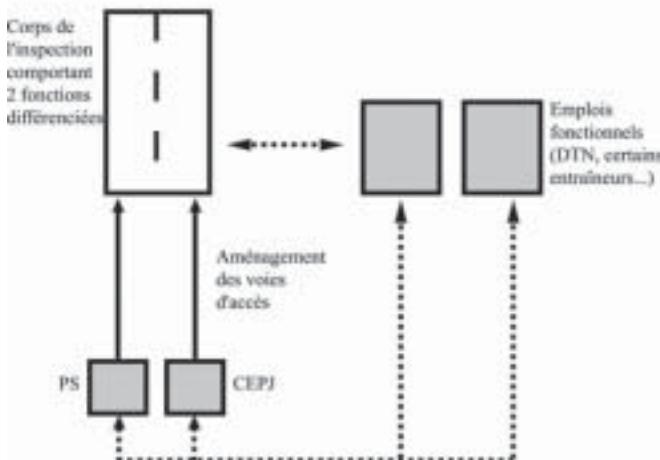
**Jean-Paul ROUX**  
**Secrétaire Général**  
**de l'UNSA Education**



## *Deux scénarios d'évolution des corps et des carrières des PTP, I et IP du MJS*

Présentés par le DPA le 7/03/01 et amendés en séance

### SCENARIO 1



A/ Structure à 3 corps (I, PS, CEPJ).

B/ Organisation du corps d'inspection autour de deux fonctions bien différencierées :

- Management,
- Inspection technique et pédagogique (valorisation des fonctions pédagogiques).

Passage possible de l'une à l'autre de ces fonctions.

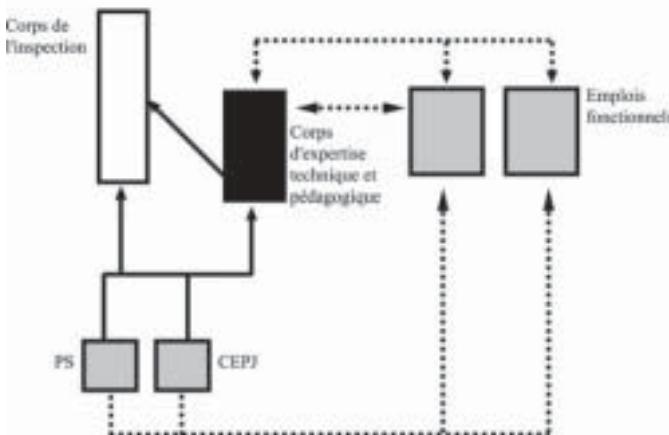
Réflexion à conduire sur la dénomination du nouveau corps.

Aménagement des voies d'accès au corps unique de l'inspection pour les PTP en tenant compte de l'existence de fonctions différencierées (trois concours : externe/interne, éventuellement « troisième voie »).

C/ Création d'emplois fonctionnels en nombre plus important que dans le scénario 2



### SCENARIO 2



A/ Structure à 4 corps (I, Corps technique et pédagogique supérieur, PS et CEPJ).

B/ Recentreage des missions du corps de l'inspection sur les fonctions d'encadrement / management, sans préjudice du maintien des principales missions actuellement confier aux IP et IJSR. Réflexion à conduire sur la dénomination du nouveau corps (maintien ou non du vocable « inspection »).

C/ Création d'un corps d'expertise technico-pédagogique sup. culminant à l'indice brut 1015.

Missions du nouveau corps centrées sur l'expertise, l'ingénierie de formation, la recherche, et la coordination d'équipes de terrain... Le contour précis des missions du corps est à préciser dans le cadre de la négociation.

Réflexion à conduire sur la dénomination du corps.

Modalités d'accès au corps :

- Concours interne réservé aux CEPJ et PS,
- Concours externe,

Mesures transitoires pour la constitution du corps.





## Le SNAPS participe à l'UNSA-Sport

**Le SNAPS participe à l'UNSA-Sport afin d'affirmer son rayonnement dans le champ des APS. L'UNSA-Sport est une structure de travail transversale à laquelle participent librement les syndicats du champ sportif adhérents à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (l'UNSA est historiquement la sixième confédération syndicale). Club de rencontre et de réflexion mais aussi organisation représentative, l'UNSA-Sport négocie aujourd'hui la Convention Collective Nationale du Sport.**

### POURQUOI PARTICIPER À L'UNSA-SPORT ?

Au SNAPS, nous avons été un des moteurs de la structuration de l'UNSA-Sport et nous comptions bien y tenir toute notre place pour faire porter notre voix au-delà de notre sphère d'influence habituelle. C'est parce que le SNAPS est un syndicat réformiste, qu'au-delà de la défense corporative des personnels qu'il représente, le SNAPS veut peser sur l'évolution du sport et des APS en France. Parce que nous sommes des professionnels citoyens et passionnés, nous voulons promouvoir un sport qui reste un vecteur éducatif de la vie sociale et culturelle. Face aux dérives de l'argent fou, nous voulons un service public du sport fort et une tutelle de l'état affirmée, nous voulons aussi un secteur professionnel qualifié et organisé qui puisse se faire entendre et respecter.

### L'UNSA-SPORT : UNION TRANSVERSALE

L'UNSA-Sport, nouvelle structure syndicale est née du besoin d'une organisation représentative et pertinente pour négocier la convention collective du sport. Devait-on la situer au sein de l'UNSA comme structure verticale (fédération de branche) ou comme groupe de travail transversal ?

Le sport est un phénomène social multiple qui répond à des réalités diverses : en termes de pratiques, d'organisations institutionnelles, d'incidences économiques et de culture. Nous sommes de ceux qui pensent

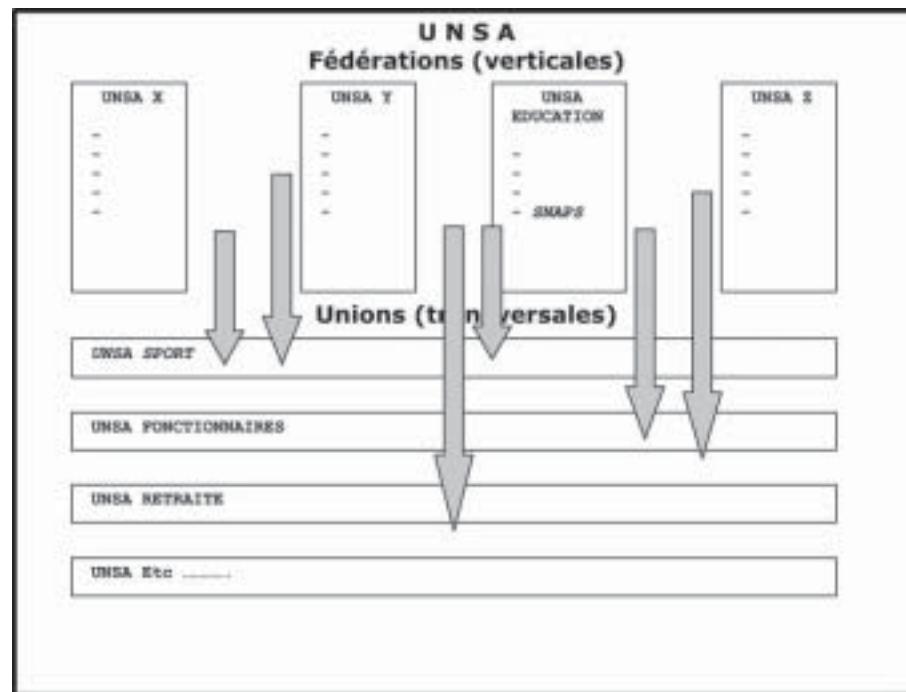
qu'une organisation transversale est la solution la mieux à même de permettre à tous les syndicats professionnels du champ sportif de se retrouver, malgré leur diversité, pour travailler à leurs préoccupations communes tout en respectant les appartenances de chacun.

Parce que nous sommes convaincus que le sport doit rester avant tout un vecteur éducatif, le SNAPS adhère à la fédération UNSA Education qui représente aujourd'hui notre famille d'appartenance. Et c'est au sein de la l'UNSA-Sport que nous rencontrons transversalement nos collègues venus d'horizon divers, pour travailler à promouvoir notre vision du sport et de l'emploi sportif.

### LA NÉCESSITÉ D'UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE

Avec l'UNSA-Sport nous pensons qu'il est grand temps d'encadrer les relations contractuelles de l'emploi sportif. Ces vingt dernières années l'offre d'activités physiques et sportive s'est beaucoup diversifiée tant en terme de pratiques que d'opérateurs. L'encadrement sportifs s'est fortement professionnalisé. Il est caractérisé par des temps, des milieux d'exercice et des carrières à la fois très atypiques et spécifiques. Les professionnels du secteur sont généralement, sinon des militants, du moins des passionnés. Nous sommes ainsi face à un marché du travail très particulier régulé à minima par un code du travail dont les cadres généraux sont incapables de prendre en compte les contraintes d'emplois atypiques. Dans un univers dans lequel générosité et passion voisinent souvent avec avidité et cynisme, une convention collective s'avère nécessaire tant pour protéger les travailleurs du secteur, que pour accompagner le développement des APS au bénéfice des usagers.

**Claude LERNOULT**



## L'UNSA SPORT : CA VA FORT !

**Le 06 février 2001, l'UNSA Sport se réunissait en Congrès.**  
**A l'ordre du jour modification des statuts et élection des membres du Bureau National.**  
**Dominique QUIRION, trésorier de notre syndicat a été élu Secrétaire Général de cette organisation. Juste récompense pour celui qui œuvre à la mutualisation des énergies syndicales du champ sportif, depuis quelques années.**



### L'UNSA Sport : une mosaïque de syndicats

L'UNSA-SPORT a été reconnue représentative depuis juillet 2000, pour négocier la Convention Collective Nationale du Sport, ainsi que dans diverses commissions, jurys, et autres représentations institutionnelles.

#### **L'UNSA-SPORT PLUS DE 12.000 PROFESSIONNELS DU SPORT**

Qu'ils soient issus de la Fonction Publique d'Etat, de la Fonction Publique Territoriale, ou encore du secteur privé, 14 syndicats nationaux et plus de 200 sections locales viennent de poser la première pierre de l'édifice UNION UNSA-SPORT. C'est ainsi que les syndicats nationaux :

- S.E. (Enseignants des APS),
- S.N.A.M. (Accompagnateurs en montagne),
- U.S.E.K. (Enseignants de Karaté),

- A.N.M.P. (Moniteurs de plongée),
- S.N.J.S.L. (Inspecteurs Jeunesse et Sports),
- S.N.I.P.J.S.L. (Directeurs Jeunesse et Sport),
- S.N.A.P.S. (Professeurs de sport et conseillers techniques Jeunesse et Sport),
- F.N.M.N.S. (Maîtres nageurs sauveteurs, Educateurs sportifs des APS, conseillers techniques des APS territoriaux)
- GYMNAE-CLUB (Educateurs métiers de la forme),
- S.N.A.D.E.M. (Enseignants des APS, Ville de Paris),
- S.N.M.S.F. (Educateurs de surf),
- S.N.M.C.F. (Moniteurs de cyclisme),
- F.G.A.F. (Territoriaux des APS),
- S.N.B.E.T. (Moniteurs et Educateurs de Tennis),

ont décidé de faire cause commune pour que les métiers du sport aient un avenir, pour valoriser les fonctions des métiers du sport, résoudre les problèmes et rassembler le plus grand nombre, telle est l'ambition affichée par l'UNION UNSA-SPORT. En se voulant incontournable dans l'élaboration des politiques sportives, elle se veut force de propositions.

### L'UNSA Sport : le Bureau National

- Secrétaire Général : **Dominique QUIRION (S.N.A.P.S.) P. 06.85.22.82.25.**
- Secrétaire Général Adjoint : **Jean-Pierre LE GUINIO (F.N.M.N.S.)**
- Secrétaire Générale Adjointe : **Annie DAISSON-VERDURON (S.N.I.P.J.S.L.)**
- Trésorier : **Charles BAUER (U.S.E.K.)**

- Trésorier Adjoint : **Marco PERRUCA (S.N.A.M.)**
- Secrétaires Nationaux : **Gérard ALTMAN (A.N.M.P.) Bertrand RABATEL (S.N.M.C.F.)**

**UNION UNSA-SPORT :**

**48, rue La Bruyère - 75009 PARIS -  
Tél. 01.40.16.78.57. - FAX : 01.40.16.78.69.**

### **UNSA Sport : fédérer toujours plus**

Devant l'évolution de la branche professionnelle, nous élaborons un plan de développement afin de regrouper les acteurs isolés des métiers du sport. Nous vous proposons de participer à ce challenge, en organisant dans votre région, dans votre département, dans un bassin de vie, dans une association ou un établissement commercial, des actions d'informations, des forums, ... et toutes formes d'actions que vous jugerez utiles.

La branche professionnelle en cours de construction doit représenter, environ 150.000 salariés sur un million et demi de salariés de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives, etc....). Devant ce gisement d'adhérents potentiels, nous disposons d'atouts majeurs, tels que :

- La compétence et la connaissance de la branche professionnelle et du mouvement associatif
- Le mandatement syndical représentatif pour les 35 Heures (et autres...)
- Le mandatement pour les jurys régionaux (VAP, AQA, etc...)
- L'expertises auprès de l'association ou de l'entreprise
- etc....

L'équipe de l'UNSA-SPORT se tient à votre disposition pour vous aider à organiser, à créer des syndicats, à regrouper les salariés isolés, pour cela toutes les stratégies de développement sont à utiliser.

Avec vous et votre implication, nous devons être présents sur l'ensemble du territoire, nous sommes à votre écoute, et nous restons disponibles à votre demande.



## L'UNSA SPORT : ENCORE !

**Le Congrès du 06 février 2001 a donné lieu à la lecture d'un rapport d'activité pour l'année écoulée et à celle d'un rapport moral tout emprunt de stratégie de développement et de prospectives.**

**Vous pourrez lire ci dessous la teneur des principaux éléments de ces déclarations.**

### Rapport d'activité pour l'année 2000 UNSA Sport

#### Année 2000 : l'année du gain de la représentativité

Notre récente histoire, accélérée par l'actualité du quotidien peut nous laisser une impression de grande satisfaction.

Fin 1998, nous commençons à participer aux négociations de la CCN Sport, pendant toute l'année 1999, un groupe de syndicaliste de l'UNSA prend conscience des enjeux qui se dessinent dans la future branche professionnelle des métiers du sport. La décision est prise, suite à la demande d'enquête de représentativité de la CGT vis à vis de l'UNSA, nous organisons une coordination des syndicats des métiers du sport.

Elaboration pendant les congés de Noël, dépôt début janvier 2000, la représentativité est gagné officiellement en juillet 2000, parallèlement nous devons construire la première organisation syndicale des métiers du sport en France, participer aux réunions de la CCN Sport et de la CPC, lancer des actions de développement dans toutes les directions, répondre aux courriers et appels téléphoniques du quotidien, engager les contacts avec tous les partenaires sociaux et ministériels, préparer les recours des contentieux auprès des Tribunaux de Grande Instance et Prud'homaux, organiser 10 réunions statutaires, coordonner et organiser deux grèves pour la FPT participation aux travaux du CNFPT, et du schéma des services collectifs. ....aujourd'hui, nous sommes 17 syndicats nationaux et de proximité, 200 sections syndicales et plus de 12000 adhérents.... Notre pari est gagné, à nous, à vous, de confirmer notre position de leader dans le monde traditionnel du syndicalisme français.

Malgré, quelques imprécisions, quel-

ques retards dans la structuration de notre union dus aux différentes pressions internes de notre mouvement, nous sommes dans l'obligation de réussir pour l'ensemble de nos collègues et notamment celles et ceux du secteur privé, tant de l'économie sociale, que du secteur marchand. Nous avons perdu deux vices présidences face aux 5 confédérations structurées et habituées à négocier ensembles, devant cette opposition larvée nous devons construire une convention pour toutes les éducatrices, et éducateurs sportifs de l'hexagone, DOM-TOM compris.

### Rapport moral - Prospectives et stratégies de développement Objectifs pour 2002 : 15 000 adhérents

A partir d'une équipe issue des syndicats, une nouvelle aventure du syndicalisme réformiste va s'ouvrir, osons et osons encore pour transformer, innover et renouer le dialogue social.

Nos objectifs doivent s'articuler sur le développement de nos syndicats nationaux et surtout par la création de syndicats de proximité ou d'entreprise, notre participation active aux différentes négociations tels que la CCN Sport, la CPC, les 35 heures etc...doivent nous rendre incontournable dans le monde du travail.

Devant, la situation provoquée pour la deuxième fois par les syndicats d'employeurs, le retard pris dans les travaux de la convention, nous devons nous préparer à lutter contre la séparation éventuelle du secteur de l'économie sociale et du secteur marchand. Le mouvement associatif sportif se trouve fragilisé et peu préparer à ces transformations inévitables, nous devons être exigeant et concret dans nos propositions au bénéfice des salariés.

Les axes de nos actions pour 2001 s'articuleront autour du développement :

- campagne des élections prud'homaux 2002 par la constitution d'un réseau de correspondants (maillage du territoire)
- mandatement de délégués syndicaux pour les 35 h, jury des AQA, jury de la VAP ou VAE et du BP
- accompagnement auprès de nos UD et UR pour la création de syndicats d'entreprises ou d'associations de proximité (campagne d'information, forum, etc...)
- étude de faisabilité concernant la création ou la transformation d'un centre de formation
- projet d'adhésion à la CCN Parcs et loisirs (montage du dossier de représentativité)
- analyse du secteur Equestre par la CCN Centres Equestres (contacts ...)
- poursuite des relations avec la Mutualité Française :
- avec la MOCEN , Complémentaire santé ou Prévoyance santé (voir dossier annexe)
- avec une autre mutuelle, Prévoyance retraite volontaire
- étude sur la diffusion des produits par une seule mutuelle
- valorisation et forfaitisation de la cotisation par des services mutualisés
- Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)
- Association de consommateur (ADEIC)
- autres prestations et services
- pour la logistique des syndicats :
- création communes des cartes d'adhésion avec leur dispositif de gestion informatisée
- parution d'un journal commun (grande diffusion)
- mise en place d'un serveur UNSA-Sport pour l'ensemble des syndicats
- (e-mail, diffusion des informations, etc....)
- mise à disposition d'espaces sur Paris, pour les réunions de chaque syndicat
- renforcement des logistiques de gestion à destination des syndicats à faible effectif
- et de toute action au bénéfice des organisations syndicales.

**DOMINIQUE QUIRION  
Secrétaire Général de  
l'UNSA-SPORT**

## LE «CONTRAT EDUCATIF LOCAL», APRÈS DEUX ANS DE FONCTIONNEMENT ET UNE SECONDE CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE...

Dossier important s'il en est dans les politiques actuellement menées par le MJS, les CEL méritaient que l'on s'y attarde. Paroles d'un homme de terrain ...

Le Contrat Educatif Local est l'aboutissement formalisé d'un accord discuté, concerté, négocié et conclu entre l'ensemble des acteurs éducatifs sur un territoire donné pour réaliser un projet éducatif local. C'est donc bien du projet dont il faut parler, de ses finalités, de ses objectifs opérationnels, des actions mises en place, de la méthodologie utilisée pour le conduire, des outils de suivi et d'évaluation à construire, pour le mener à bien

Entre une politique nationale (interministérielle) se définissant à partir de finalités et d'objectifs généraux (la réussite scolaire, l'épanouissement personnel, l'apprentissage de la vie sociale) et une politique locale (municipale, intercommunale,...) qui a ses finalités et ses objectifs généraux propres, le dialogue peut aboutir à la mise en place d'un projet éducatif local.

En face des cinq objectifs généraux, décrits dans la première circulaire,

1. Mettre en œuvre une véritable démarche de projet participatif et concerté avec les familles, les jeunes et les associations
2. Développer l'accès aux activités du plus grand nombre, en particulier en direction des plus démunis
3. Organiser la participation des jeunes aux décisions qui les concernent
4. Veiller à la formation et à la qualification des intervenants
5. Améliorer la réussite scolaire

Des objectifs territoriaux ont été recensés, qui diffèrent ou confirment les préoccupations nationales. Parmi ceux qui reviennent le plus souvent dans les contrats, citons :

- Elaborer une politique locale de la jeunesse
- Créer des structures d'accueil
- Lutter contre l'exode rural
- Prévenir la délinquance
- Développer le travail intercommunal
- Soutenir la création d'associations par les jeunes
- Développer l'emploi
- Rompre l'isolement des jeunes ruraux
- Lutter contre l'échec scolaire
- Démocratiser l'accès aux pratiques
- Elargir l'offre de pratiques

### **LES PREMIERS CONSTATS :**

Un groupe de suivi interministériel (G.S.I.) a été mis en place dès la parution de la circulaire de juillet 1998; à côté des quatre ministères cosignataires siègent dans ce G.S.I. les représentants de la C.N.A.F., de grands mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, du mouvement sportif, des organisations syndicales concernées (dont l'U.N.S.A.), des associations de parents d'élèves, l'Association des Maires de France.

C'est à partir des remontées venues de l'ensemble des ces participants qu'a émergé la nécessité d'écrire une seconde circulaire qui complète la première sans l'abroger.

### **Ces constats, quels furent-ils ?**

D'abord, statistiquement, le Ministère de la jeunesse et des sports a produit un bilan qui porte sur 1999/2000.

Au 31/08/2000, on nota 1391 contrats signés (et près de 500 en cours de signature), qui concernent environ 5500 communes.

14300 établissements scolaires sont associés aux projets, essentiellement maternelles et primaire, mais aussi 1400 collèges et 330 lycées. 2 150 000 enfants et jeunes ont été concernés par les C.E.L.

Globalement, l'ensemble des partenaires considèrent que c'est une réussite et qu'il faut continuer à améliorer ce dispositif pour passer d'une réussite quantitative (ce qui n'est déjà pas si mal) à une réussite également qualitative.

Mais celle-ci passe par un travail dans la durée (un C.E.L. signé pour trois ans); c'est pourquoi il y a la volonté de conserver ce dispositif pour au moins encore trois ans.

Ensuite, une grande disparité a été constatée entre les départements. Au bout de six mois, dans certains départements, on avait déjà signé 30 C.E.L. alors que dans d'autres, aucun n'était mis en place.

Malheureusement, le plus souvent, ceux qui avaient été les plus rapides à mettre en œuvre n'avaient finalement fait que reprendre d'anciens dispositifs (en particulier A.R.V.E.J., et surtout A.R.S.) sans mettre la notion de projet global en avant, ce qui est le fondement même de la nouvelle approche.

Il fallait plutôt prendre le temps de faire un diagnostic réel, une véritable concertation avec tous les acteurs de terrain, des préconisations pertinentes et durables.

Des critiques ont surgi sur différents points

1. **Le manque de concertation:** La quasi totalité des associations



(sportives, de jeunesse et d'éducation populaire ou des parents d'élèves), se plaignirent que la concertation locale ne s'était pas faite et que les contrats avaient été de l'initiative exclusive de la mairie avec l'éducation nationale et jeunesse et sports.

Ainsi, le groupe local de pilotage, réduit à trois personnes, ou le groupe départemental de pilotage qui ne se réunit jamais,...

Pire, dans certaines communes, cela avait débouché sur la mise en place d'activités concurrentielles aux activités existantes organisées par les associations locales.

## 2. La complexification des dispositifs:

Un autre constat fut assez flagrant : la multiplication des dispositifs émanant de différents ministères met les élus locaux devant une difficulté de compréhension des interventions de l'Etat.

L'implication des C.A.F. est, à ce sujet, particulièrement mise en cause.

Acette impression de «mille feuilles» s'ajoute le fait que les territoires concernés ne sont pas les mêmes d'un dispositif à l'autre.

Il y avait donc une forte demande de clarification et de simplification.

## 3. La compétence insuffisante des intervenants :

Par ailleurs, de nombreuses remontées indiquaient qu'une grande partie des intervenants étaient des emplois-jeunes (ou des aide-éducateurs) et que leur formation, leur compétence n'étaient pas toujours avérées . Il en découlait un niveau d'exigence qualitative peu élevé, source de critiques tout à fait fondées.

## 4. Le public atteint pas toujours le public visé :

Enfin, beaucoup reprochaient que les enfants et les jeunes qui profitaient de ce dispositif n'étaient pas toujours le public visé priori-

tairement (population en difficulté ou/et éloignée des pratiques ), ce qui accroissait les inégalités alors que ce dispositif était censé les réduire.

Face à ces constats, les ministères ont été amenés à signer une seconde circulaire (le 25 octobre 2000) qui rappelle un certain nombre de principes et précise quelques points.

On peut les regrouper en quatre points :

### 1) Les contenus :

Tout d'abord,- et c'est une petite «révolution culturelle»-, il est clairement affirmé que «l'éducation est une mission partagée», que le projet local est global, s'exerçant dans des temps et dans des espaces différents qu'il convient de mettre en cohérence, dans un souci de complémentarité éducative.

Ensuite, il a été question de définir les termes d'une amélioration qualitative des contrats (y compris ceux déjà signés) en mettant la priorité sur l'éducation culturelle et artistique, cette amélioration de la qualité des actions participant de fait à la réduction des inégalités d'accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et au sport.

Il a donc été décidé, au delà des finalités et objectifs nationaux définis dans la première circulaire, de définir huit champs d'intervention prioritaires :

1. Education à l'image, au cinéma et au multimédia
2. Pratiques musicales collectives
3. Sensibilisation à l'environnement architectural, au cadre bâti et au paysage
4. Education au développement durable (eau, énergie, transports,..)
5. Pratiques scientifiques et technologiques
6. Pratiques quotidiennes de

consommation (mode, design, pub, ...)

7. Pratiques physiques et sportives (individuelles et collectives)

8. Education à la santé (nutrition, hygiène, conduites à risques,...)

Mais il faut bien lire que les activités menées dans le cadre de ces huit champs d'intervention prioritaire auront toujours pour finalité pour tous les enfants et tous les jeunes :

- L'acquisition de compétences transférables
- Le développement de la personnalité et de la créativité
- La socialisation
- En découvrant de nouvelles formes de pratiques
- En s'appropriant des démarches d'apprentissage adaptées
- En étant placés dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.

Il a été de nouveau précisé que ces activités «ne sauraient se substituer aux enseignements menés sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire».

Deux dangers sont à éviter :

Premier danger : la scolarisation des activités extrascolaires.

A se référer trop au fonctionnement scolaire (objectifs, contenus, programmes, résultats voire sanctions,...), on risque de refaire la classe après la classe, et de créer une situation où les enfants en difficulté le seraient une deuxième fois. Deuxième danger : la déscolarisation de disciplines d'enseignement.

C'est le danger inverse; à trop considérer que l'on n'est pas compétent pour enseigner certaines matières, on choisit de faire appel de plus en plus à des «intervenants extérieurs», quitte à sortir certaines disciplines des horaires scolaires (en se disant que cela peut se faire, et tellement mieux, dans le cadre du C.E.L., hors temps scolaire).

## 2) La coordination

Il est de plus en plus évident que la qualité du C.E.L. dépend en grande partie du dynamisme et de la disponibilité du coordonnateur.

Une fois le projet local élaboré par le groupe local de pilotage et validé par le groupe départemental, celui-ci ne vit que par la volonté des acteurs locaux.

Et il faut admettre aujourd'hui que le coordonnateur a un rôle essentiel pour faire vivre le projet, en :

- Initiant et entretenant les relations entre les différents partenaires,
- Dynamisant les actions,
- Mobilisant les moyens disponibles sur et autour du territoire,
- Evaluant les actions et anticipant les évolutions,

C'est fondamentalement un nouveau métier qui est en train d'émerger, et sur ce point aussi, le groupe interministériel de suivi travaille à l'évolution de cette fonction, qui devient un travail à temps complet et que ni des enseignants, ni des personnels communaux, ni même des responsables associatifs, qui ont d'autres tâches professionnelles à accomplir, ne peuvent assumer avec suffisamment de disponibilités.

Et certains parlent déjà d'un débouché professionnel pour les aide-éducateurs ou autres emplois - jeunes, déjà mobilisés dans ce dispositif.

## 3) Le partenariat

Il doit être renforcé et élargi.

Il est rappelé que «le groupe de

pilotage local doit être la traduction d'une communauté éducative où chaque acteur, avec ses compétences et les missions qui lui sont confiées, est considéré comme un élément indispensable d'un groupe cohérent.»

De plus, au niveau départemental, d'autres partenaires ont été ajoutés à la liste des membres des groupes de pilotage : le Conseil Général, la C.A.F., la M.S.A., le F.A.S., les familles, les syndicats d'enseignants et de personnels impliqués dans les C.E.L., les organisations représentatives des jeunes,...)

En particulier, parce que tous les C.E.L., et d'abord ceux inclus dans les contrats de ville, s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire, d'apprentissage actif de la citoyenneté et de lutte contre les discriminations et les inégalités, il est très important que les enfants et les jeunes soient associés au projet dès l'élaboration de celui-ci.

## 4) Les territoires

Il est clairement énoncé au début de la dernière circulaire que le C.E.L. devient «le contrat fédérateur des politiques éducatives» et qu'il convient donc «d'élargir son champ d'application à toutes les actions entrant dans le cadre de cette éducation partagée et de rechercher les liaisons avec les actions relevant des contrats locaux de sécurité.»

Pour renforcer cette affirmation, sont

cités en annexe de la circulaire, les différents dispositifs concernés.

Au-delà, deux autres points sont évoqués :

- Les territoires où il existe un Contrat de ville
- Les territoires où il existe un Contrat Temps Libre de la C.A.F.

Pour le contrat de ville, il suffit de rappeler que le C.E.L. est l'un des principaux volets «éducation» du Contrat de ville; avec les précisions de cette circulaire, il devient également un des volets principaux «culture».

En ce qui concerne les contrats temps libre, il s'agira avant de signer un C.E.L. de se concerter avec la C.A.F. de façon à harmoniser les objectifs, les durées et les territoires concernés et à optimiser les moyens.

Voilà, rapidement brossé, l'état actuel des C.E.L. et les évolutions attendues à la suite de la publication de la seconde circulaire.

Il est écrit tout à la fin qu'il «convient, dès à présent, d'envisager leur pérennisation et leur généralisation», ce qui veut dire que la volonté interministérielle ne faiblit pas.

Encore faudra-t-il que les acteurs locaux, tous les acteurs locaux soient convaincus de la pertinence de ce dossier.

**Gérard LETESSIER**

## La reconnaissance

Quoique l'on dise, et quoique l'on fasse,  
on n'est jamais assez reconnu,  
pour nos qualités ou nos mérites,  
mais bien plus pour nos seules limites,  
et c'est bien ça qui nous tracasse !

On a beau essayer de bosser  
durement, et de trimer comme des bêtes,  
ce sont nos faux pas que les autres guettent,  
qu'ils ne tardent pas à faire remarquer,  
et c'est bien ça qui nous embête !

Certains, pour sûr, sont bien plus malins,  
n'investissent pas trop dans leur boulot,  
mais portent plutôt leur sac au dos,  
et à défaut d'être reconnus  
vont reconnaître le terrain.

Si vous rêvez de reconnaissance,  
si vous en accusez une dette,  
sachez quand même qu'il vaut mieux  
**une dette de reconnaissance,**  
**à une reconnaissance de dettes !**



## *Vous êtes adhérents au SNAPS, ALORS VOUS BENEFICIEZ DE SERVICES*

**Etre syndiqué,  
c'est affirmer  
son attachement  
à des valeurs  
partagées.**

**Mais être syndiqué,  
cela vous permet  
aussi de bénéficier  
d'un certain nombre  
de services ou de  
droits, que nous  
avons souhaité vous  
remémorer ou tout  
simplement vous faire  
connaître.**

**Le SNAPS étant un  
syndicat membre  
de l'UNSA Education  
et de l'UNSA Sport,  
c'est par ces trois  
organismes qu'une  
quantité de presta-  
tions de qualité vous  
sont offertes.**

### **Par votre syndicat le SNAPS**

- des publications d'information concernant votre métier
  - SNAPS-INFOS 4 numéros par an
  - SNAPS-CONTACT 6 à 8 numéros par an
  - de pages d'information sur Internet
- d'un service de conseil et d'appui personnalisé par les commissaires de la CAPN
  - Notation /Promotion/Mutation/Assistance dans le cadre des commissions Disciplinaires
  - Formation professionnelle continue
  - Etc...
- de représentants mandatés et majoritaires dans différentes instances
  - Commission Administrative Paritaire du corps des P.S
  - Comité d'Hygiène de Santé et du Travail
  - Comité Technique Paritaire Ministériel, Régional, et d'Etablissements
  - Commissions Consultatives Paritaires, directeurs et chefs d'établissement
  - d'une assurance accident militant (MAIF)
  - activités syndicales (le Snaps est un syndicat représentatif)
  - Assistance juridique pour les contentieux

### **Par l'UNSA-EDUCATION (secteur de la fonction publique d'Etat)**

- d'assistances juridiques
- ADEIC (Association de consommateurs)
- Conseil et Expertise dans la Fonction Publique d'Etat
- de publications d'information
  - Enseignement Public
  - de pages d'information Internet
- de représentants mandatés
  - Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat
  - et des commissions déconcentrées

### **Par l'UNSA-SPORT**

- (secteur Fonction Publique Territoriale et du secteur du droit du travail / Privé)
  - d'assistances juridiques avec les différents experts
  - de conseils «Comités d'entreprises» (C.E)
  - d'Expertises pour la négociation des 35 H RTT (Orseu)
  - de stages de formations syndicales (CEFU)
- de représentants mandatés
  - Représentatif à la négociation de la convention collective nationale du sport
  - Commission professionnelle Consultative
  - Conseil National des Activités physiques et Sortives
  - dans les jurys des AQA / VAP ou VAE/ BP etc...
  - d'un OPCA Uniformation
- de prestations de services (en option ou inclus dans les cotisations)
  - Responsabilité Civile Professionnelle
  - Prévoyance complémentaire santé
  - Prévoyance complémentaire retraite
- de services personnalisés
  - conflits prud'homales
  - d'aides à différentes négociation
  - d'informations sur internet
  - d'un forum pour débattre
  - services de réponses aux adhérents

**Alors, en cas de besoin, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Il y aura toujours une personne pour vous renseigner ou vous aider à traiter votre problème. Nous sommes là pour cela !**

# Présidence française de l'UE ET SPÉCIFICITÉ SPORTIVE

Durant le second semestre de l'année 2000, la France avait en charge la présidence de l'Union Européenne. En matière sportive, la notion de spécificité a inévitablement alimenté les débats. Au final, nous retrouvons dans l'Annexe IV au Rapport de la Présidence, un texte sensiblement proche dans les idées et dans les valeurs défendues, à celui de la Loi modificative sur le Sport adoptée en juin 2000. Jean-Pierre MALHAIRE dans un article publié dans le Snaps Infos n°45 - Actualités : La Loi p21- posait la question suivante en évoquant cette dernière : « Une solide référence a proposer à nos partenaires européens ? ». Il semblerait que nous ayons pris le chemin, et nous pouvons que nous en féliciter. Vous trouverez ci-contre la teneur de ce texte.

## VL'EUROPE DES CITOYENS H. Europe de la culture Sport

5.2 Le Conseil européen prend note de la déclaration adoptée par le Conseil sur la spécificité du sport. Par ailleurs, le Conseil européen accueille avec satisfaction

les conclusions du Conseil relatives à l'Agence mondiale antidopage et convient d'intensifier la coopération européenne dans ce domaine. Il prend note également de la Déclaration du Millénaire de l'ONU relative à la promotion de la paix et de la compréhension mutuelle grâce au sport et à la Trêve olympique.

## ANNEXE IV extraite des Annexes aux conclusions de la Présidence

### DECLARATION RELATIVE AUX CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DU SPORT ET A SES FONCTIONS SOCIALES EN EUROPE DEVANT ETRE PRISES EN COMPTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES COMMUNES

1. Le Conseil européen a pris note du rapport sur le sport remis par la Commission européenne au Conseil européen à Helsinki en décembre 1999 dans l'optique de la sauvegarde des structures sportives actuelles et du maintien de la fonction sociale du sport au sein de l'Union européenne. Les organisations sportives et les Etats membres ont une responsabilité première dans la conduite des affaires sportives. La Communauté doit tenir compte, même si elle ne dispose pas de compétences directes dans ce domaine, dans son action au titre des différentes dispositions du Traité des fonctions sociales, éducatives et culturelles du sport, qui fondent sa spécificité, afin de respecter et de promouvoir l'éthique et les solidarités nécessaires à la préservation de son rôle social .

2. Le Conseil européen souhaite notamment que soient préservés la cohésion et les liens de solidarité unissant tous les niveaux de la pratique sportive, l'équité des compétitions, les intérêts moraux et matériels, ainsi que l'intégrité des sportifs et particulièrement ceux des jeunes sportifs mineurs.

### Pratiques amateurs et sport pour tous

3. Le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles.

4. L'activité sportive doit être accessible à toutes et tous, dans le respect des aspirations et des capacités de chacun et dans la diversité des pratiques compétitives ou de loisirs, organisées ou individuelles.

5. La pratique des activités physiques et sportives est, pour les personnes handicapées physiques ou mentales, un moyen privilégié d'épanouissement individuel, de rééducation, d'intégration sociale et de solidarité et à ce titre doit être encouragée. A cet égard, le Conseil européen se félicite de la contribution précieuse et exemplaire des jeux paralympiques de Sydney.

6. Les Etats membres encouragent le bénévolat sportif, par des mesures favorisant une protection pertinente et une reconnaissance du rôle économique et social des bê-



névoles, avec le soutien, le cas échéant, de la Communauté dans le cadre de ses compétences.

## Le rôle des fédérations sportives

7. Le Conseil européen souligne son attachement à l'autonomie des organisations sportives et à leur droit à l'auto organisation au moyen de structures associatives appropriées. Il reconnaît que les organisations sportives ont, dans le respect des législations nationales et communautaires, et sur la base d'un fonctionnement démocratique et transparent, la mission d'organiser et de promouvoir leur discipline, notamment quant aux règles spécifiquement sportives, la constitution des équipes nationales, de la façon qu'elles jugent la plus conforme à leurs objectifs.

8. Il constate que, parce qu'y coexistent les différents niveaux de la pratique sportive, du sport de loisir au sport de haut niveau, les fédérations sportives ont un rôle central dans la nécessaire solidarité entre les différents niveaux de pratiques : elles permettent l'accès d'un large public au spectacle sportif, le soutien humain et financier aux pratiques amateurs, la promotion d'un accès égal des femmes et des hommes ) la pratique sportive à tous les niveaux, la formation des jeunes, la protection de la santé des sportifs, la lutte contre le dopage, la lutte contre les violences et les manifestations racistes et xénophobes.

9. Ces fonctions sociales impliquent des responsabilités particulières pour les fédérations et fondent la reconnaissance de leurs compétences dans l'organisation des compétitions.

10. Tout en tenant compte des évolutions du monde sportif, les fédérations doivent demeurer l'élément clé d'un mode d'organisation qui assure la cohésion sportive et la démocratie participative.

## Préservation des politiques de formation des sportifs

11. Les politiques de formation pour les jeunes sportifs sont nécessaires à la vitalité du sport, des équipes nationales, des pratiques de haut niveau et doivent être encouragées. Les fédérations sportives, le cas échéant en partenariat avec les pouvoirs publics, sont fondées à prendre les mesures nécessaires à la préservation de la capacité de formation des clubs qui leur sont affiliés et à la qualité de cette formation, dans le respect des législations et des pratiques nationales et communautaires.

## Protection des jeunes sportifs

12. Le Conseil européen souligne les bienfaits de la pratique sportive pour les jeunes et insiste sur la nécessité qu'une attention particulière soit apportée, notamment par les organisations sportives, à l'éducation et à la formation professionnelle des jeunes sportifs de haut niveau, de sorte que leur insertion professionnelle ne soit pas compromise en raison de leur carrière sportive, à leur équilibre psychologique et leurs liens familiaux ainsi qu'à leur santé, notamment à la prévention contre le dopage. Il apprécie la contribution des associations et des organisations qui, dans leur travail de formation, répondent à ces exigences et fournissent ainsi une contribution sociale précieuse.

13. Le Conseil européen exprime sa préoccupation quant aux transactions commerciales ayant pour objet les sportifs mineurs, y compris ceux issus de pays tiers, dans la mesure où elles ne sont pas conformes à la législation du travail existante ou mettent en danger la santé et le bien être des jeunes sportifs. Il appelle les organisations sportives et les Etats membres à enquêter sur de telles pratiques, à les surveiller et, le cas

échéant, à envisager des mesures appropriées.

## Contexte économique du sport et solidarité

14. Le Conseil européen considère que la propriété ou le contrôle économique par un même opérateur financier de plusieurs clubs sportifs participant aux mêmes compétitions dans une même discipline peut porter préjudice à l'équité de la compétition. Si cela s'avère nécessaire, les fédérations sportives sont encouragées à mettre en place des dispositifs de contrôle de gestion des clubs.

15. La vente des droits de retransmission télévisuelle constitue aujourd'hui l'une des sources de revenus les plus importantes pour certaines disciplines sportives. Le Conseil européen estime que les initiatives prises pour favoriser la mutualisation, aux niveaux appropriés et compte tenu des pratiques nationales, d'une partie des recettes provenant de cette vente, sont bénéfiques au principe de solidarité entre tous les niveaux de pratiques sportives et toutes les disciplines.

## Transferts

16. Le Conseil européen exprime un vif soutien au dialogue entre le mouvement sportif, en particulier les instances du football, les organisations représentant les sportifs professionnels, la Communauté et les Etats membres, sur l'évolution du régime de transferts en tenant compte des besoins spécifiques du sport dans le respect du droit communautaire.

17. Les institutions communautaires et les Etats membres sont invités à poursuivre l'examen de leurs politiques dans le respect du Traité et selon leurs compétences respectives, au regard de ces principes généraux.

## En route pour l'Euro

**Après le passage au XXIème siècle dont on a tant parlé, voici le passage à l'euro. Il est loin le temps des anciens francs ! Pour tenter de vous aider à garder le bon cap, nous vous proposons de tout savoir sur l'Euro en 15 questions-réponses.**

### 1/ Qu'est ce que l'euro ?

C'est un symbole qui a donné naissance à une monnaie. Le symbole graphique de l'euro ressemble à un E traversé par deux lignes parallèles horizontales clairement marquées. Il s'inspire de la lettre grecque epsilon et rappelle à la fois le berceau de la civilisation européenne et la première lettre du mot Europe. Les lignes parallèles symbolisent la stabilité de l'euro. L'abréviation officielle de l'euro est « EUR ». Elle a été enregistrée auprès de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et sera utilisée à toutes fins commerciales ou financières, à l'instar des abréviations « FRF » (Franc Français), « BEF » (Franc Belge), ... aujourd'hui.

### 2/ L'euro va t-il remplacer le franc ?

Oui, il remplacera les monnaies nationales des pays qui adopteront l'euro. Ainsi les européens auront la même monnaie

### 3/ A quoi ressemble l'euro ?

Huit pièces et sept billets de couleurs différentes : tel est l'aspect de la monnaie européenne. Ces pièces et billets sont tous utilisables sans distinction à l'intérieur de la zone euro.

### 4/ Comment vont se présenter les billets et les pièces ?

Il y aura :

- sept billets de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros ;
  - huit pièces de 1, 2, 5, 10, 20, 50 cents ou centimes d'euro et de 1 et 2 euros
- Les pièces auront une face commune à l'ensemble de l'Union Européenne et une face nationale. En France, par exemple, la face natio-

nale portera la mention « RF » : République Française.

Les billets et les pièces seront suffisamment différenciés pour être facilement reconnaissables grâce notamment aux tailles et aux couleurs pour les billets et aux tailles et aux matériaux pour les pièces.

### 5/ Que se passera t-il dans les Départements et Territoires d'Outre Mer ?

Dans les Départements français d'Outre Mer, à Saint Pierre et Miquelon et à Mayotte, l'euro sera introduit de la même façon qu'en métropole.

Dans les Territoires français d'Outre Mer, le Franc Pacifique continuera à être utilisé.

Depuis le 1er janvier 1999, sa parité se fixe par rapport à l'euro comme elle l'était avant par rapport au Franc français.

### 6/ Quels sont les avantages de l'euro pour les particuliers ?

Après le passage au XXIème siècle dont on a tant parlé, voici le passage à l'euro. Il est loin le temps des anciens francs !

Pour tenter de vous aider à garder le bon cap, nous vous proposons de tout savoir sur l'Euro en 15 questions-réponses.

- Les consommateurs de la zone euro pourront enfin circuler en Europe sans perdre de l'argent, grâce à la disparition des frais de change.
- Les européens pourront plus facilement comparer les prix des biens et des services pratiqués par delà les frontières dans la zone euro.
- Comme l'euro sera une monnaie forte, les citoyens européens bénéficieront de taux d'intérêt plus bas et donc d'un taux de crédit moins élevé.

### 7/ Quand pourra t-on effectuer ses achats en euros ?

• C'est à partir du 1er janvier 2002 que les consommateurs pourront régler leurs achats en billets et pièces d'euros. Mais ils auront possibilité d'utiliser des francs, des lires, ... pendant quelques temps au début 2002.

• Au 1er juillet 2002 au plus tard, l'euro deviendra la seule monnaie en circulation dans les pays de la zone. Et s'il reste, par exemple, à un français des billets en francs, il disposera de dix années pour les échanger gratuitement à la Banque de France. Pas de danger donc de se retrouver avec des billets inconvertibles dans son portefeuille.

### 8/ Comment fera t-on pour convertir les francs en euros ?

Tous les prix en francs seront divisés par le taux fixé au 1er janvier 1999.

Comme le résultat ne tombera pas forcément juste, il y aura une règle d'arrondi officielle qui s'imposera à tous, aux banques, aux entreprises et aux commerces.

Ce taux de conversion entre l'euro et les monnaies nationales comporte cinq chiffres après la virgule. La règle sur les arrondis prévoit de retenir les deux premières décimales et d'arrondir les suivantes.

Un euro vaut actuellement 6,55957 francs.

### 9/ Est-ce que les salaires, les rentes, les retraites, les revenus d'épargne vont changer ?

Non. Tous les revenus seront convertis en taux officiel.

### 10/ Mon argent aura donc la même valeur ?

Oui. Les revenus et les dépenses étant convertis au même taux, le



passage à l'euros ne modifiera pas mon pouvoir d'achat. Mon épargne gardera la même valeur.

## 11/ Quand mon salaire va t-il être versé en euros ?

A partir de juillet 2001, tous les salaires des fonctionnaires seront versés en euros.

Pour les salariés du secteur privé, chacun peut décider de la monnaie - franc ou euros - dans laquelle sera versé son salaire. Pour les salariés dont l'entreprise a choisi de libeller ses salaires en euros, il pourra néanmoins choisir de percevoir, sur son compte son salaire en francs.

## 12/ Qu'en est-il de ma cotisation syndicale ?

Les cotisations 2002 versées dès le

mois de septembre 2001 seront à libelluler en euros.

## 13/ Qu'en sera t-il pour les déclarations d'impôts ?

De la même manière, les déclarations d'impôts continueront à être libellées en monnaies nationales jusqu'en 2002.

Mais depuis 1999, les particuliers et les entreprises peuvent payer leurs impôts en euros. En France, la première déclaration fiscale rédigée, obligatoirement en euros, en 2002, concerne les revenus 2001.

## 14/ Et pour les retraites et les prestations sociales ?

Elles seront versées en francs jusqu'en 2002.

## 15/ Quels seront les effets du « Big-Bang » pour la sphère financière ?

- Les épargnants seront parmi les premiers concernés par l'arrivée de l'euro. A la bourse à Paris, les actions sont cotées en euros depuis le 4 janvier 2001.

Sur le marché des changes, les opérations effectuées par la Banque de France vis à vis de monnaies de pays tiers sont exclusivement exprimées en euros.

- \* Concernant les devises, le franc n'existe plus depuis cette date.

- \* Cependant pendant la période de transition du 1er janvier 1999 au 1er janvier 2002, il est toujours possible de passer des ordres de bourse en francs. A charge pour l'établissement bancaire de convertir ces montants en euros.

**Pièces et billets d'euro : rendez-vous en 2002**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, huit pièces et sept billets d'euro seront mis en circulation.

The advertisement displays a collection of euro coins and banknotes. The coins shown are 2 euro, 50 cent, 20 cent, 10 cent, and 5 cent. The banknotes shown are 100 euro, 500 euro, 200 euro, 50 euro, and 10 euro. The text indicates that eight coins and seven banknotes will be introduced on January 1, 2002.



## Comment adhérer au SNAPS ?

### Bulletin d'adhésion au SNAPS

(couvrant la période du 1<sup>er</sup> sept 2000 au 31 août **2001**)

**Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris Cedex 13**  
Tél. : 01 40 78 28 58 ou 60 - Fax : 01 40 78 28 59






NOTE	Votre CORPS et GRADE (1) :
------	----------------------------

ADRESSE personnelle :

--	--	--	--

ECHELON (1)		Dernière date de promotion
Classe normale	Hors classe	

Votre CORPS et GRADE d'origine  
(Si vous êtes en détachement)

Montant cotisation annuelle  
(Voir tableau ci-joint)

F

Tél Domicile :  
Tél Bureau :  
Fax :  
E-mail :

(1) renseignements figurant sur votre bulletin de paie

DATE

SIGNATURE

J'adresse

ce bulletin  
d'adhésion  
à mon délégué  
régional  
accompagné  
du chèque  
correspondant

Remarque :

Le prélèvement  
autonomatique  
CASDEN  
n'étant plus  
possible depuis  
le 1<sup>er</sup> décembre 2000,  
les collègues en  
difficulté peuvent  
nous adresser  
encore 3 chèques  
à encaissement  
différé

*Tous les commissaires paritaires,  
anciens et nouveaux, titulaires et suppléants  
vous remercient de votre confiance  
exprimée aux dernières élections.  
Ils défendront les droits de tous  
lors des différentes CAP*



**snaps -infos** 

**Directeur de la publication :**

Jean-Paul Krumbholz

**Rédacteur en chef :** Ludovic Martel

**Rédacteur adjoint :** Michel Chapuis

**collectif de rédaction :** Michèle Leclercq, Jean-Paul Krumbholz, Jean-Pierre Le Bihan, Michel Chapuis, Claude Lernould, Jean-Pierre Malhaire, Dominique Quirion, Gérard Letessier et Ludovic Martel

**Secrétariat :** Dominique Garel

**Relecture :** Michel Chapuis et Ludovic Martel

**Crédit photos :** Yvon Carles

**Photocomposition et Imprimerie :**

FEN-UNSA

25 rue des Tanneries 75013 Paris

**Prix du n° :** 25 F - **Abonnement :** 100 F  
Dépot légal Mars 2001 - Commission paritaire 3 525 D 73 S - N° ISSN 1145-4024

**SNAPS-Infos**

**Maison du Sport Français  
1 avenue Pierre de Coubertin  
75013 PARIS - Cedex 13**

**Tél :** 01.40.78.28.58 /60

**Fax :** 01.40.78.28.59

## Tarif 00/2001 des cotisations SNAPS

pour les fonctionnaires d'Etat ou de la FPT  
(Indice nouveau major X 1,55 F (0,236 €))

### Professeurs de sport

Classe normale			Hors classe		
Echelon	Indice	Prix	Euros	Echelon	Indice
1	347	538 F	82 €		
2	375	581 F	89 €		
3	394	611 F	93 €		
4	415	643 F	98 €		
5	438	679 F	103 €		
6	466	722 F	110 €		
7	494	766 F	117 €	1	494
8	530	822 F	125 €	2	558
9	566	877 F	134 €	3	600
10	611	947 F	144 €	4	641
11	657	1 018 F	155 €	5	694
				6	740
				7	782
					1 212 F
					185 €

Echelon	Indice	Prix	Euros	Echelon	Indice	Prix	Euros
1	347	538 F	82 €				
2	375	581 F	89 €				
3	394	611 F	93 €				
4	415	643 F	98 €				
5	438	679 F	103 €				
6	466	722 F	110 €				
7	494	766 F	117 €	1	494	766 F	117 €
8	530	822 F	125 €	2	558	865 F	132 €
9	566	877 F	134 €	3	600	930 F	142 €
10	611	947 F	144 €	4	641	994 F	151 €
11	657	1 018 F	155 €	5	694	1 076 F	164 €
				6	740	1 147 F	175 €
				7	782	1 212 F	185 €

### Renseignements complémentaires

#### SNAPS

Maison du sport français  
1 av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS Cedex 13

Tel : 01 40 78 28 58 ou 60  
Fax : 01 40 78 28 59

ou auprès de  
votre secrétaire régional.

### CE d'EPS et CE d'EPJ

Classe normale			Hors classe			Classe exceptionnelle		
----------------	--	--	-------------	--	--	-----------------------	--	--

Echelon	Indice	Prix	Euros	Echelon	Indice	Prix	Euros	Echelon	Indice	Prix	Euros
1	294	456 F	69 €								
2	337	522 F	80 €								
3	358	555 F	85 €								
4	375	581 F	89 €								
5	393	609 F	93 €								
6	414	642 F	98 €								
7	433	671 F	102 €	1	456	707 F	108 €				
8	457	708 F	108 €	2	480	744 F	113 €				
9	481	746 F	114 €	3	509	789 F	120 €				
10	510	791 F	121 €	4	538	834 F	127 €				
11	539	835 F	127 €	5	611	947 F	144 €	1	611	947 F	144 €
				6	657	1 018 F	155 €	2	663	1 028 F	157 €
								3	694	1 076 F	164 €
								4	740	1 147 F	175 €
								5	782	1 212 F	185 €

### Autres tarifs

#### Cas particuliers

Temps partiel : au prorata du temps effectué

Mise à disposition ou détaché : INM x 1,55

Disponibilité avec salaire : 200 F

Congé parental ou congé formation : 200 F

Demandeurs d'emploi : 200 F

1ère année d'adhésion : 200 F

Retraité : 300 F

#### Contrats de Droit Privé

tous les salariés (éducateurs sportifs)

contrat à durée déterminé (CDD)

contrat à durée indéterminée (CDI)

contrat de préparation olympique ou de haut niveau

Tableau ci-contre.

Echelon	Indice	Prix	Euros
1 F	-	6 000 F	330 F 50 €
6 000 F	-	7 000 F	386 F 59 €
7 000 F	-	8 000 F	440 F 67 €
8 000 F	-	9 000 F	495 F 75 €
9 000 F	-	10 000 F	550 F 84 €
10 000 F	-	11 000 F	605 F 92 €
11 000 F	-	12 000 F	660 F 101 €
12 000 F	-	13 000 F	715 F 109 €
13 000 F	-	14 000 F	770 F 117 €
14 000 F	-	15 000 F	825 F 126 €
15 000 F	-	16 000 F	880 F 134 €
16 000 F	-	17 000 F	935 F 143 €
17 000 F	-	18 000 F	990 F 151 €
18 000 F	-	19 000 F	1 045 F 159 €
19 000 F	-	20 000 F	1 100 F 168 €



# Vos interlocuteurs

## Les secrétaires régionaux du SNAPS

Section		Nom prénom		Adresse			Tel domicile	Tel bureau	Fax	Mail
01 ALBACHE	M.	ASSEZ LIEGEDO	TAHAR	33, ROUTE DE LA WARTZENAU	67000	STRASBOURG	03 88 31 82 12	03 88 45 30 33		assez@wanadoo.fr
02 AQUITAINE	M.	LETTERON	HERVE	125, ALLEE DU HAURAT	33470	GUJAN-MESTRAS	05 56 66 31 46			herve.letteron@wanadoo.fr
03 AUVERGNE	M.	GAUME	DANIEL	LE LAIRE	63100	LE BROC	04 73 55 03 88	04 73 34 91 72 06 72 94 81 81	04 73 55 12 48	daniel.gaume@wanadoo.fr
04 BASSE-NORMANDIE	M.	JEHANNE	ALAIN	10, RUE DE MONTREAL	14000	CAEN	02 31 74 64 58	02 31 43 26 48 06 68 34 98 98	02 31 92 71 50	alain.jehanne@wanadoo.fr
05 BOURGOGNE	M.	ANDRE	PASCAL	IMPASSE JEAN ANDUILH BOULEVARD ALBERT EINSTEIN	21900	DUON	03 80 70 92 16	03 80 68 38 00	03 80 68 39 01 03 80 70 92 16	pascal@jeunesse-sports.gouv.fr
06 BRETAGNE	M.	FAUVEAU	LOUIS	LA ROBINERIE	35220	SAULNIERES	02 99 44 62 33	02 23 48 24 43	02 23 48 24 01	loic.fauveau@jeunesse-sports.gouv.fr
07 CENTRE	M.	VENDROT	MICHEL	116, RUE DE L'AISNE	45160	OUVET	02 38 63 64 46	02 36 77 49 18	02 38 65 98 99	michel.vendrot@jeunesse-sports.gouv.fr
08 CHAMPAGNE	M.	BIGOT	JACQUES	15, RUE DES MUROTS	10120	ST-ANDRE LES VERGERS	03 25 48 57 05	03 25 70 48 93	03 25 76 00 36	
09 CORSE	M.	MARTEL	LUDOVIC	LOTISSEMENT "LA MARAINDICA" A 114	20250	LUCCIANA	04 95 38 38 22	04 95 32 85 85	04 95 32 16 67	Ludovic.Martel@wanadoo.fr
10 FRANCHE-COMTE	M.	CHAPUIS	MICHEL	42, RUE DES TULIPES	25000	BESANCON	03 81 53 48 75 DU 03 81 60 67 79	03 81 53 49 75	03 81 53 49 75 (REP-FAX)	chapus@wan.fr
11 HAUTE-NORMANDIE	M.	GALLOT	PIERRE	26, RUE DE REIMS	76000	RICOUEN	02 35 70 99 97	02 32 18 15 38	02 32 18 15 99	Pierre.Gallot@wanadoo.fr
12 LANGUEDOC-ROUSSILLON	M.	MALHAIRE	JEAN-PIERRE	65, RUE PIERRE D'AUVERGNE	34080	MONTPELLIER	04 67 10 83 78	04 67 10 14 23 - 06 89 39 38 81	04 67 10 83 78 (D)	malhaire@wan.fr
13 LIMOUSIN	M.	ALLAMAN	JEAN-MARC	12, RUE GEORGES DUHAMEL	87100	LIMOGES		05 55 33 92 27		allaman@club-internet.fr
14 LORRAINE	M.	BACHELIER	CHRISTOPHE	64, RUE DU GENERAL LECLERC	54220	MALZEVILLE	03 83 20 47 64 - 88 02 48 05 59	03 83 21 25 13	03 83 29 20 40 (B)	
15 MIDI-PYRENEES	M.	PEPROT	ANDRE	7, AVENUE DU MARÉCHAL JUIN	46000	CAHORS	05 65 50 02 45	05 34 41 73 98	05 65 50 62 49 (D) 05 34 41 71 79 (B)	
16 NORD	M.	BAUD	FRANCK	2, CLIO DU BOIS JOLI	59129	WATTIGNIES	03 26 90 81 00	03 26 14 42 98	03 26 14 41 28	franck.baud@wanadoo.fr
17 PAYS DE LA LOIRE	M.	DUBOS	DANIEL	4, RUE DES QUATRE PEUPLES	44090	CLISSON	02 40 54 73 49	02 40 52 44 51 - 06 12 87 71 43	02 40 52 44 55	dubos@jeunesse-sports.gouv.fr
18 PACA	M.	MESSIN	GILBERT	1, RUE JEAN L'HEUREUX	88800	MANECACHE	03 22 42 32 18	03 22 31 89 88	03 22 42 32 18	
19 POITOU-CHARENTES	M.	TRIBBAND	JEAN-CLAUDE	22 RUE DES PERES MOUSSE	17690	ANGOULEME	05 46 07 11 98 (T), 05 46	05 46 35 25 38 06 88 19 11 88	05 46 40 81 98 (B)	jean-claude.tribband@jeunesse-sports.gouv.fr
20 PROVENCE	M.	RAMON	GILLES	105 HAUT DE BELLEGUYE ROUTE D'EX	13010	BUSSOLLES	04 42 02 31 08	04 41 82 83 00 - 06 07 28 91 17	04 42 02 31 08	crg.ramon@wanadoo.fr
21 ILE-DE-FRANCE	Mme	SHDRACK	CAROLINE	252, RUE DE CHERONTON	75012	PARIS	01 43 43 76 92	01 40 77 55 93	01 40 77 56 18	caroline.shdrack@jeunesse-sports.gouv.fr
22 LYONNAIS	M.	SOURY	DANIEL	12, RUE JULIUS CARREON	69008	LYON	04 76 01 38 69	04 72 84 55 80	04 72 84 51 52	d.soury@jeunesse-sports.gouv.fr
23 DAUPHINE-SAONE	M.	REPELLE	BERNARD	467 HAUT DE LETHIARD	38030	HABERTY	04 76 79 81 40	04 76 31 33 40 06 07 78 56 81	04 76 31 33 78 (B)	bertrand.repelle@jeunesse-sports.gouv.fr
24 COEUR D'ADUR	M.	TRILLING	WALTER	VILLA LE BELVEDERE IMPASSE DU BELVEDERE	06680	ANTIBES	04 93 74 81 97	04 93 48 30 34	04 93 45 80 10 (D)	walter@wanadoo.com
251 GUADELOUPE	M.	SCHEIDT	GEORGINOT	TOUR MIQUEL, PL 3 SEC A, KFT-321	97110	POINTE A PETRE	05 90 22 29 58	05 90 83 18 81	05 90 83 84 42	
252 MARTINIQUE	M.	CEAIRE	RAYMOND	RESIDENCE POINTE SAVANE	97231	LE ROBERT	05 96 65 31 65	05 96 58 02 18	05 96 65 82 08	ceaire.raymond@wanadoo.fr
253 GUIANE	M.	TRICQUE	BERNARD	5, RUE HOMAT	97316	REMBAS-MERGOL	05 96 38 33 36	05 96 29 92 08 05 96 38 00 08 (B)	05 96 38 33 08 05 96 38 00 08 (B)	bernard.tricque@wanadoo.fr
254 LA REUNION	M.	BOUAFIA	GUY	LA BRETAGNE 6, C.D.H. DES VACANCES	97490	STE CLOTilde	03 62 52 98 90	03 62 26 96 73		guy.bouafia@wanadoo.fr
255 NOUVELLE CALÉDONIE		DAUPIN		MAISON DU SPORT FRANCAIS	75015	PARIS	01 40 78 38 08 03 68	01 40 78 38 18 03 68	01 40 78 38 18	maud@france
256 Tahiti	M.	CRAWFORD	JOHN	084275	98713	PARIS	06 09 48 20 96	06 09 54 08 54	06 09 42 14 88	